Bulletin Municipal 2022

Cheyssieu

Janvier 2023 N° 43

Editorial

Bulletin municipal de Cheyssieu N°43— 2022
Responsable de publication : Gilles BONNETON
Rédaction et conception : Commission communication
Impression : Imprimerie DUPUIS
Dépôt légal janvier 2022

La commission Communication, composée de :
Gilles BONNETON, Vincent COUTURIER, Marion COMPE, Bénédicte FERNANDES, Sylviane MICHALLET, Michael GRENOUILLER , est heureuse de vous présenter le bulletin municipal pour l'année 2022 et vous souhaite une très bonne année 2023.
Ce document a été entièrement élaboré et mis en forme par les membres de la commission.
Bonne lecture !

Nous remercions vivement tous les annonceurs pour leur participation à la réalisation de cette brochure.

Sommaire

Editorial ..... P 1
Vie municipale ..... P 2 à 13
Vie scolaire ..... P 14 et 15
Vie locale ..... P 16 à 19
Intercommunalité ..... P 21 à 23
Centre social OVIV P 24 et 25
Vie associative ..... P 26 à 30
Infos pratiques ..... P 31
Calendrier des fêtes ..... P 32

Le mot du maire

Les mesures d'urgence sanitaire ont pris fin mais le coronavirus et ses variants sont toujours présent. A Chacun d'entre nous de mettre en œuvre les gestes simples de prévention et de protection.
Un conflit géopolitique, aux portes de l'Europe, qui aux souffrances imposées aux peuples Ukrainien et Russe engendre crainte et angoisse, déstabilisant l'ensemble de nos économies.
L'envolée du prix de l'énergie nous oblige tous, familles et collectivités, à revoir nos habitudes de consommation, à modifier nos comportements et faire preuve de sobriété.
Lancée en 2021, l'extension du restaurant scolaire a été mise en service en février 2022 permettant d'accueillir l'ensemble des enfants sur un seul service dans des espaces largement dimensionnés.
La majorité municipale a réaffirmé son soutien au centre social OVIV, qui a vécu une année de tous les dangers, en signant, en fin d'année, la Convention d'Objectifs et de Moyens pour les 4 années qui viennent.
Les ordres de service pour la construction du bâtiment multi-accueil ont été signés. Les travaux débuteront en février 2023. (Voir descriptif page 10 et 11).
Un travail soutenu à la Communauté de Communes EBER, que ce soit avec l'élaboration du projet de territoire, le lancement du PLUI, l'application de la loi Climat et Résilience pour les bâtiments de plus de 1 000m², l'élargissement du Programme de Réussite Educative aux 37 communes ou la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF.
Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants, au plaisir de vous rencontrer.
Je remercie les élus de la majorité municipale pour leur implication et leur disponibilité au quotidien au service de l'intérêt général.
Merci à l'ensemble du personnel communal.

Bonne année, bonne santé 2023.

Le Maire Gilles Bonneton

Vie municipale

Etat civil

Naissances

Alice BRUZZESE	née le 22 février	À FEYZIN
Pierre GAILLARD	né le 8 mars	A VIENNE
Evan SOMAINI ULMANN	né le 26 mai	A VIENNE
Alice MERMET	née le 30 juin	A VIENNE
Manny MOREL	né le 10 juillet	A LYON 7eme
Isis TARDY MIMILLE	née le 17 juillet	A VIENNE
Colette GRASS	née le 24 août	A VIENNE
Nevra YERESKIN	née le 6 septembre	A VIENNE
Ayaz ELDEN	né le 12 octobre	A VIENNE
Lou FLORES	né le 17 novembre	A VIENNE
Sélène NAVARRE	née le 2 décembre	A VIENNE
Emilie HARO	née le 14 décembre	A LYON 8eme

Mariages

LESCUYER Frédérique et HENNER Lionel	le 25 juin
GIRARDON Valérie et JAIL Nicolas	le 03 septembre

Décès

Huguette Félicie Charlotte POIZAT épouse GENIN	décédée le 20 février 2022 à St Rambert d'Albon à l'âge de 92 ans.
Suzette LEYSIN épouse ARTHAUD	décédée le 23 avril 2022 à Groissiat (01) à l'âge de 92 ans.
Jacky Léonard Georges TERRACOL	décédé le 22 septembre 2022 à Cheyssieu à l'âge de 75 ans.
Frédéric Charles FAHY	décédée le 20 novembre 2022 à Sainte Colombe à l'âge de 55 ans.

Permis de construire

N°DOSSIER	DEMANDEUR	ADRESSE + OBJET DES TRAVAUX
PC0381012210001 **REJETE**	**L AGRICUEILLEUR DU SUZON**	515 CH DU SUZON Bâtiment agricole
PC0381012210002	**Monsieur ELDEN Gokhan**	Route de la Baronnière Maison individuelle/ garage/piscine
PC0381012210003	**Monsieur MICHEL Bernard**	289 Chemin de Louze Réalisation d 'une extension de 24m²
PC0381012210005	**Monsieur EL HANDAZ MOHAMED**	483 RTE DU CUILLERY Maison individuelle
PC0381012210005	**Monsieur THIVOLLE Gérard**	Impasse des Eglantiers Maison individuelle et garage
PC0381012210006	**Monsieur GRENOUILLER MICHAEL**	5828 RTE DES ALPES Abri de jardin

Demandes de travaux exemptées de permis de construire

DEMANDEUR	ADRESSE OBJET DES TRAVAUX
JEMM IMMO	119 RTE DES ALPES / Reconversion d'une grange en maison individuelle
Mr BINGGELI Jean-Claude	734 RTE DE BEAUCHUZEL Mur en intérieur de propriété
Mme BOCHARD Liliane	134 MTE DES ROSSIERES / Piscine
Mr PASCAL SUISSE Olivier	65 RTE DE LA BRULA / Volets roulants à la place de volets traditionnels
Mr CHERIFI Abdelkrim	50 IMPASSE DE LA BRULA / Piscine
Mr MABILON Éric	98 RUE DU CLOS / Abri de jardin
Mr BRALERAIT André	618 RTE DE BEAUCHUZEL / Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture existante
ENERGYGO	370 RTE DU PILAT / Isolation thermique depuis l'extérieur
VIVADIMI ASSOCIATION	579 CHEMIN DU SUZON / Piscine adaptée handicap
Mme TOURNAYRE Charlène	254 IIMPASSE DES NOYARETS Transformation d'un garage en logement
Mr ACOSTA Guy	154 RTE DE LA BRULA Edification d'un mur de clôture coté ouest
Mr LEVY Kévin	168 CHEMIN DES ETANGS / Mur de clôture
Mr DUPUY Damien	333 MTE VERTE / Clôture d'enceinte + portail
EDF ENR	319 RTE DU PILAT / Installation d'un générateur photovoltaïque
Mr BONNETON Guy	256 ROUTE DU PILAT / Division en vue de construire
Mr SIMONELLI Joseph	IMPASSE DES NOYARETS / Rénovation d'une ancienne habitation et ajout de menuiseries
SOLEIL VERT DE FRANCE	97 CHEMIN DU SUZON Panneaux photovoltaïques
Mme VERNEAU Valérie	528 ROUTE DU CUILLERY Installation de panneaux photovoltaïques
ENEDIS	LE VILLAGE / Poste de distribution publique
Mr DEMEURE Gérard	732 ROUTE DU PILAT / Fermeture d'un auvent existant
Mr VIVIEN Renaud	337 ROUTE DE LA BRULA / Mur de clôture
EDF ENR	382 MTE DES ROSSIERES Pose panneaux photovoltaïques
Mme PERIER Jennifer	980 RTE DE BESON / Suppression de véranda, d'agrandissement puis reconstruction
Mr ABRIAL Jules	109 ROUTE DES ALPES / Ouvertures
Mr BRALERAIT André	618 RTE DE BEAUCHUZEL / Marquise au-dessus d'une porte fenêtre
Mr CINGOLANI Florian	361 RTE DE LA BRULA / Mur de clôture
FRANCE ECO LOGIS	395 ROUTE DE BEAUCHUZEL Installation de panneaux photovoltaïques
ECO HABITAT ENERGIE	5828 RTE DES ALPES Panneaux photovoltaïques
Mr VALLA Joël	1202 RTE DE BESON Panneaux photovoltaïques
Mr CHARVET Thomas	14 RTE DE LA VAREZE / Piscine 6mX3M
Mr DELHOMME Mikaël	1014 RTE DE BESON / Piscine
CAP'ENERGY	468 RTE DU PILAT SYSTEME SOLAIRE COMBINE

Délibérations conseils municipaux 2022

Séance du 21 Mars

Compte de gestion année 2021
Taxe du Foncier Bâti 28,37%
(Le taux de la taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties).
Taxe du Foncier Non Bâti : 54,42 %
Prend acte du fait que le taux de Taxe d'Habitation reste figé

Compte administratif 2021

En euros	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes Nettes	354 227.76	595 179.25	949 407.01
Dépenses Nettes	393 424.87	415 911.64	809 336.51
Excédent ->2021		**179 267.61**	**140 070.50**
Déficit 2021	**39 197.11**		
Excédent antérieur	280 940.46	50 000.11	330 940.57
Déficit antérieur			
Solde cumulé	+ 241 743.35	+ 229 267.72	471 011.07

Par 11 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal approuve le Compte administratif 2021

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Résultat de fonctionnement
Résultat de fonctionnement de l'exercice
+ 179 267.61 €
Résultat antérieur reporté
+ 50 000,11 €
Résultat à affecter
+ 229 267.72 €
Solde d'exécution d'investissement
Résultat d'investissement de l'exercice
- 39 197.11 €
Résultat antérieur reporté
+ 280 940.46 €
Résultat d'investissement cumulé
+ 241 743.35 €
Affectation
-Affectation en réserve R 1068 en investissement
179 267.00 €
-report en fonctionnement R 002
50 000,72 €

Amortissement immobilisations
Décide d'amortir les biens ci-dessous comme suit:
et d'inscrire au Budget communal, les crédits correspondants.

Biens	Article	Durée d'amortissement
Bâtiments et installations	2041582	un an

Vote taux imposition 2022
Décide, à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition 2021 pour les deux taxes, soit :

Libellés	Taux 2021	Taux votés 2022
Taxe foncière (bâti)	28,37 %	28,37 %
Taxe foncière (non bâti)	54.42 %	54.42 %

Budget Primitif 2022
Le Budget Primitif pour l'exercice 2022 est équilibré en dépenses et recettes aux montants de
559 548.00 € en section de fonctionnement
1 492 839.00 € en section d'investissement
Demande de prêt de 1 000 000.00 € à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes
Approuve dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

BATIMENT MULTI-ACCUEIL
Montant du devis HT : 1 377 000.00€
Subventions estimées :
238 000.00 €
Autofinancement par la commune (hors emprunt)
139 000.00€
Et décide de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de 1.000.000 €, remboursable en 15 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 0,8648 % fixe sous réserve que l'établissement du contrat et si le déblocage de la totalité des fonds intervient le 08/04/2022.
La première échéance sera fixée au 08/05/2022.
S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires. S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'œuvre
Considérant que lors de la phase APD, le montant de l'enveloppe prévisionnelle définitive des travaux a été fixée et il a été décidé, par la Commune de CHEYSSIEU, la poursuite du projet de construction du bâtiment multi-accueil.
Considérant qu'il y a lieu, dans ces conditions, de confier au cabinet DOCKS ARCHITECTURE l'ensemble des autres missions obligatoires relatives à une opération de construction neuve, conformément aux dispositions de l'article R.2431-4 du Code de la commande publique. Pour un montant de 76 108.00€ HT
Adopté par 12 voix pour et 3 abstentions

Location de la salle d'animation à la journée
Décide, à l'unanimité de fixer comme suit le montant de la location de la salle d'animation :
- 80 € du 1er mai au 31 octobre
- 100 € du 1er novembre au 30 avril

Dit que ces tarifs seront appliqués à compter du 22 mars 2022

Journée de solidarité
La journée de solidarité sera accomplie selon la modalité suivante:
- Journée de 7h fractionnées réparties sur l'année (calculée au prorata du temps de travail de chaque agent). Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter la modalité ainsi proposée et déjà applicable aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires.

Séance du 12 Mai

Choix du coordonnateur pour la mission SPS
Le Maire rappelle que dans le cadre du projet de construction du Multi Accueil, il est nécessaire de se rapprocher d'un cabinet pour choisir le coordonnateur de la mission SPS.
Pour ce faire, 4 consultations ont été réalisées auprès de Alpes Contrôle, Giry SPS, SRC, ATEC BVF.

PRESTATAIRES	MONTANT HT	MONTANT TTC
ALPES CONTROLE	4 560.00 €	5 472.00 €
GIRY SPS	5 537.37 €	6 802.22 €
SRC	4 360.00 €	5 232.00 €
ATEC BVF	4 500.00 €	5 400.00 €

Dans sa réunion du 24 mars 2022, la commission d'appel d'offres a retenu la proposition de de la Société Régionale de Coordination pour un montant de 4 360.00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité, de retenir la Société Régionale de Coordination pour un montant de 4 360.00 € HT afin d'assurer la mission de coordination SPS.

Convention entre le préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'enregistrement des demandes de logement social.
L'enregistrement des demandes de logement social, déposées sur la commune de Cheyssieu, sera réalisé par la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, qui sera cosignataire de la présente convention.

Recrutement d'agents en cas d'accroissement temporaire d'activité
D'autoriser le Maire à engager par recrutement direct en tant que besoin pour répondre aux nécessités de service des agents non titulaires en cas d'accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier précités. De charger Mr le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonction et leur profil. Dit que des crédits sont prévus au Budget Communal. La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial que pour son renouvellement éventuel dans la limite de 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Centre social OVIV: avenant aux conventions de mise à disposition du personnel sans but lucratif.
Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Social OVIV du 20 décembre 2021 et afin de compenser les augmentations de coûts de personnel dues aux diverses revalorisations du SMIC depuis 2020, le coût horaire facturé par le Centre Social OVIV passera de 18 € à 19 € charges comprises à compter du 1er janvier 2022 pour chacune des conventions de mise à disposition de personnel du Centre Social OVIV et d'encadrement enfance.

Centre social OVIV: participation exceptionnelle des communes à la suite de la réfaction de prestation CAF
Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le versement de la participation exceptionnelle calculée sur la base de 2.26 € /habitant, soit 2 314,24 € pour le solde du reste à charge pour l'OVIV.

Commission de contrôle: désignation des délégués municipaux
Suite à la démission de M. Bernard MICHEL du Conseil Municipal, la vacance est donc proposée à M. Angel Manuel VALVIDARES MONTES qui accepte de faire partie de la commission de contrôle des listes électorales

Commission d'appel d'offres, remplacement d'un conseiller démissionnaire
La vacance est donc proposée à M. Angel Manuel VALVIDARES MONTES qui accepte la proposition, en tant que délégué suppléant.

Séance du 29 Juin

Bâtiment multi accueil : avenant n°2 à la convention de maîtrise d'œuvre
La rémunération est calculée comme suit :

Taux de rémunération t =	10.69 %
Coût prévisionnel des travaux Co =	1 257 800.00 €
Forfait de rémunération Co Xt =	**134 411.00 €**
TVA 20 % =	26 882.20 €
T.T.C =	161 293.20 €

Choix de l'entreprise pour l'étude de sol du multi accueil, phase G2PRO:
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le choix de l'entreprise SIC INFRA pour la mission G2 PRO.

Publication des actes des collectivités territoriales :
Adopter la modalité de publicité suivante :
Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.
Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Subventions communales aux associations :
La liste des subventions communales pour l'année 2022 :

AKOF TOGO	100.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	100.00 €
ASC	350.00 €
SOU DES ECOLES	350.00 €
VIVA DIMI	50.00 €
GYM VOLONTAIRE AUBERIVES/CHEYSSIEU	100.00 €
TOTAL	1 050.0 €

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables :
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de MR Le Maire et en avoir délibéré. Admet en non-valeurs, la somme de 0,02€, inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Séance du 22 Septembre

Convention de partenariat relative à la pose des autocollants nouvelles consignes de tri.
Après avoir délibéré, le conseil municipal : Adopte à l'unanimité la convention de partenariat avec la CC EBER, Le versement de l'indemnité financière sous forme de subvention exceptionnelle à l'AS Cheyssieu

Renouvellement de la convention téléalarme avec Vienne Condrieu Agglomération
Adopte à l'unanimité la convention de partenariat service téléalarme avec Vienne Condrieu Agglomération.

Création poste ATSEM 26.66H
Le conseil municipal valide la création à compter du 23 septembre 2022 d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles dans le grade principal de 2eme classe à temps non complet pour 26.66 heures hebdomadaires annualisées pour assister le personnel enseignant à l'école (accueil, animation, hygiène des jeunes enfants, participation éducative, préparations et nettoyage des locaux et du matériel)

Révision tarif location salle d'animation
Après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les montants de la location de la salle d'animation :
Gratuit pour les associations locales
Habitants de la commune :
Du 1er mai au 30 octobre : 200.00€
Du 1er novembre au 30 avril : 300.00€
Caution de location : 400.00 €
Indique qu'aucune réservation n'est accordée aux personnes non domiciliées sur la commune.
Dits que ces tarifs seront appliqués à compter du 1er janvier 2023.

Redevance occupation domaine public par les commerces
Décide de fixer le tarif de la redevance pour occupation privative du domaine public portant sur la période du 1er novembre 2022 au 31 mai 2023 comme suit :
Occupation privative du domaine public sans emprise au sol (permis de stationnement) terrasse ouverte avec installation amovible sur une surface de 15 m2 pour un montant de 15 € mensuel.

atelier
devigne+bariat
architectes
adba
33 quai Riondet - 38 200 VIENNE
www.adba.archi

Délibérations conseils municipaux

Séance du 20 Octobre

Bâtiment multi accueil : avenant n°3 à la convention de maîtrise d'œuvre :

Mission EXE : Montant de l'avenant n°3 : 12 000.00€ HT

Le conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité l'avenant n°3 à la convention de maîtrise d'œuvre.

Marchés à procédure adaptée : Construction bâtiment multi-accueil

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions,
Décide de retenir les offres proposées par la Commission d'Appel d'Offres pour l'opération suivante :
Construction d'un bâtiment multi-accueil et logements :

Lot 01 Terrassement – VRD – Espaces Verts
PASSERAT TP 138 150.00€ HT
Lot 02 Gros œuvre – Maçonnerie
SAS BAZIN BATIMENT 365 500.00 € HT
Lot 03 Charpente - Couverture Zinguerie
BERNARD ET FILS 114 220.76€ HT
Lot 04 Etanchéité
MANREY SAS 22 779.23€ HT
Lot 05 Menuiseries extérieures aluminium– Occultations
SARL MENUISERIE PROPONNET 171 240.00€ HT
Lot 06 Menuiseries intérieures bois
SARL MENUISERIE RIVORY 41 631.48€ HT
Lot 07 Plâtrerie- peinture- plafonds
SARL MARRON FRERES 118 164.78€ HT
Lot 08 Carrelages-faïences
SIAUX 58 200.00€ HT
Lot 09 Chauffage-Ventilation-plomberie-sanitaire
MINODIER EGCM SAS 147 000.00€ HT
Lot 10 Electricité, courants forts & faibles, photovoltaïques
BEAUX ELECTRICITE SAS 91 000.00€ HT
Lot 11 Serrurerie- Métallerie
SARL CONCEPT METAL SERVICES 79 768.78€ HT
Lot 12 Façades
SAS ORDEK FACADES 9 916.72€ HT

Autorise le Maire à signer les Marchés ainsi que tout document s'y référent.

Demande de subvention auprès du Département au titre de la Dotation Territoriale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Département.

Marché de prestations de services SACPA : (mise en fourrière des animaux errants)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Donne son accord pour reconduire le partenariat avec la société SACPA, 12 Place Gambetta 47700 CASTELJALOUX, moyennant un forfait annuel de 0,966 € HT par an et par habitant à compter du 1er janvier 2023.
Autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tout document s'y référent.

Séance du 14 Décembre

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2023

Le conseil autorise, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et annexe dans les conditions exposées ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL		
Chapitres	Montant inscrit au buget primitif 2022 (hors AP)	Ouvertures anticipées de crédits pour l'exercice 2023 (25 % hors AP)
20–Immobilisations incorporelles	120 000.00	30 000.00
21 – Immobilisations corporelles	89 960.00	22 490.00
23 – Immobilisations en cours	1 107 879.00	276 969.75

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise la mise en place par anticipation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée sans référence fonctionnelle au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour la commune de Cheyssieu,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-Z du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Préfecture.

Signature de la nouvelle Convention Territoriale Globale

Au 1er janvier 2023 pour une durée de 5 ans (2023-2027) à la fin des contrats enfance jeunesse avec la CAF, qui se terminent le 31 décembre 2022.
Une approche transversale partant des besoins des familles D'aller au-delà des compétences socle connus dans le Contrat Enfance Jeunesse, c'est-à-dire: Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité mais d'y inclure d'autres thématiques les mobilités, le numérique, l'accès aux droits, le handicap, les compétences psychosociales, la Culture.
D'associer d'autres signataires en plus de la CAF :
le Département, la MSA, la CPAM et Pôle emploi
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
Approuve la Convention Territoriale Globale,
Autorise le Maire à signer ladite convention CTG et ses avenants à venir,
Charge le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2026 au Centre Social Oviv

La participation financière de Cheyssieu passe de 39 462 € en 2022 à :

2023	2024	2025	2026
46 352.29€	47 279.33€	48 224.92€	49 189.42€

Par 10 voix pour et 3 abstentions

Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association du centre social OVIV portant sur la période 2023 -2026 dont un exemplaire restera joint à la présente délibération et autorise sa signature par Monsieur le Maire.
Mandate Monsieur le Maire pour prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
S'engage à inscrire au budget municipal les crédits nécessaires au règlement des engagements municipaux.

Mise à disposition de personnel - Gestion et facturation des temps périscolaires

Dans le cadre d'un partenariat constructif, visant à consolider et pérenniser les emplois, et à renforcer l'accueil périscolaire, le Centre Social OVIV et la Commune ont élaboré un projet commun, permettant l'encadrement périscolaire pour l'école, et l'encadrement de la pause méridienne et éventuellement quelques heures d'aide aux enseignants sur le groupe scolaire de la Commune.
Heures de mise à disposition réelles X 19€ de l'heure + frais de logiciel - la participation des familles aux temps périscolaires.
Chaque facture sera accompagnée des justificatifs.
Le conseil municipal approuve, par 10 voix pour et 3 abstentions, la méthode de gestion et facturation des temps périscolaires,

Programme de Réussite Educative (PRE) : convention pluriannuelle de partenariat et de financement avec CC EBER .

Monsieur le Maire expose que le Programme de Réussite Educative est un dispositif national de la Politique de la Ville qui permet de construire un parcours individualisé pour des enfants âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité au niveau de leur scolarité ou bien de leur environnement social ou familial.
La CC EBER élargit le dispositif à l'ensemble des 37 communes.
A l'unanimité de ses membres
VALIDE la contribution de la commune de Cheyssieu à hauteur de 0,5 € par habitant ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention
AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer

Charge, Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Validation de principe pour le développement de l'effacement diffus sur le territoire de la commune de Cheyssieu.

Il est proposé aux communes de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, de valider le principe du fonctionnement proposé par la société Voltalis (effacement et démarchage porte à porte).
La commune accepte de figurer sur la lettre d'accompagnement de soutien à cette démarche, qui sera présentée par la société lors du démarchage.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve le principe de la démarche d'effacement portée par la société Voltalis.

Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement. SAS METHAVAREZE : demandes d'affichage et d'avis du conseil municipal

La SAS METHAVAREZE a déposé auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations une demande d'enregistrement en vue de mettre en place une unité de méthanisation agricole sur la commune de Auberives-sur-Varèze.

La commune de Cheyssieu se trouvant incluse dans le périmètre d'un kilomètre de l'installation projetée et/ou concernée par le plan d'épandage, le conseil municipal est amené à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

Après présentation au Conseil Municipal :

10 avis pour, 3 abstentions.

Vos démarches d'autorisations d'urbanisme en ligne :

permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable.

Vous souhaitez réaliser des travaux soumis à autorisation : simplifiez vos démarches en utilisant le guichet dématérialisé consacré à l'urbanisme et au foncier depuis le site internet :
gu.entre-bievreetrhone.fr/guichet unique

- **Créez votre compte** pour saisir en ligne votre demande d'autorisation d'urbanisme
- **Accédez en ligne aux informations** sur le plan local d'urbanisme de la commune et aux règles qui s'appliquent sur votre parcelle
- **Bénéficiez de conseils**
- **Déposez les pièces** nécessaires à l'instruction de votre dossier
- **Suivez son avancée** jusqu'à la prise de décision de la commune.

La dématérialisation des démarches d'urbanisme, c'est plus simple, plus rapide et accessible à tous !
Pour toute question concernant votre projet de construction ou d'aménagement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.
Vous pouvez bénéficier de conseils gratuits grâce aux permanences de l'architecte conseil organisées 2 fois par mois à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, à St Maurice l'Exil ou à Beaurepaire.
Sur rendez-vous uniquement au 07.74.29.31.10

Pour les dossiers déposés à compter du 01/09/2022, vous devrez effectuer une déclaration auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site : www.impots.gouv.fr via le service « biens immobiliers ».

Conseils pour finaliser votre projet et préparer votre dossier :

Trouver le plan cadastral de mon terrain
https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do
Consulter le PLU de ma commune
https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/ou site internet de la mairie
Télécharger les formulaires CERFA
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319
Quelle procédure pour mon projet ?
www.cohesoin-territoires.gouv.fr/autorisations-durbanisme
Une assistance pour constituer ma demande d'autorisation d'urbanisme - ADAU
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221

Fina

BUDGET DE FONCTIONNEMENT CHEYSSIEU 2022

DEPENSES			RECETTES		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	255 623	45,7%	013 ATTENUATIONS CHARGES	187	0,0%
012 PERSONNEL	177 330	31,7%	70 PRODUITS DE SERVICE	31 760	5,7%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	0	0,0%	02 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	50 000	8,9%
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	95 140	17,0%	73 IMPOTS ET TAXES	440 511	78,7%
066 CHARGES FINANCIERES: Emprunts	12 000	2,1%	74 DOTATIONS et PARTICIPATIONS	33 790	6,0%
067 CHARGES EXCEPTIONNELLES: Action sociale	5 000	0,9%	042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0	0,0%
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	13 495	2,4%	75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	3 300	0,6%
023 VIREMENT A SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0,0%			
042 OPERATION ORDRE	960	0,2%			
TOTAL DEPENSES	559 548	100%	TOTAL RECETTES	559 548	100%

DEPENSES

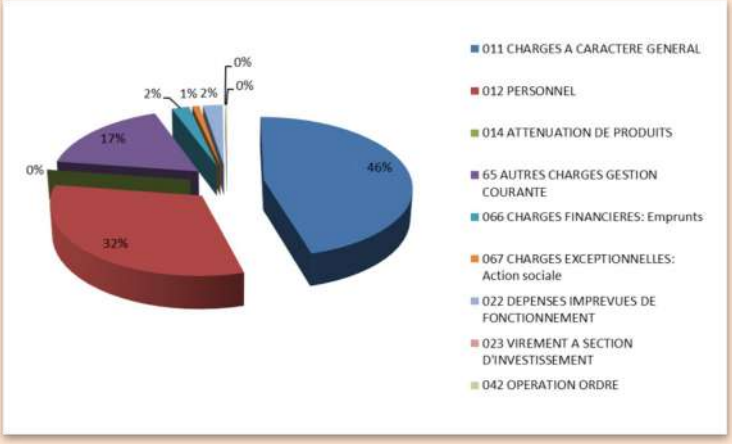

RECETTES

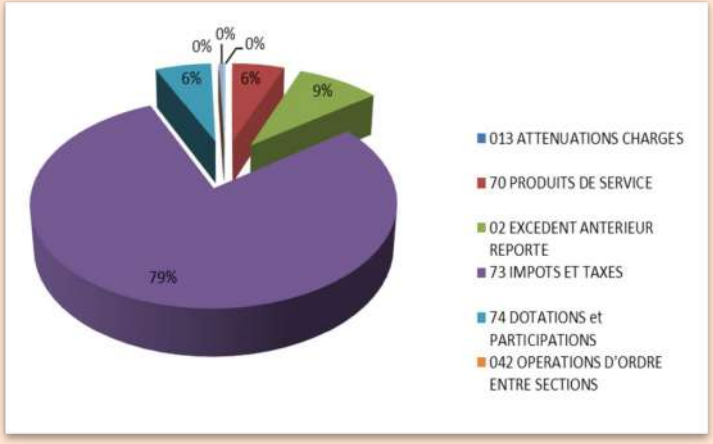

Les charges à caractère général regroupent les dépenses d'énergie (Electricité, carburant, fuel, gaz, eau), les fournitures d'entretien et de petits équipements, les fournitures administratives, les achats d'alimentation pour le restaurant scolaire, les contrats de maintenance (téléalarme, matériels de bureau, batterie véhicule communal....), l'entretien des terrains et bâtiments publics, les frais de maintenance, les frais de nettoyage des locaux, les assurances, les frais de télécom et d'affranchissement, les publications, les frais de fêtes et cérémonies, la prise en charge de la piscine et de la musique pour l'école, les subventions aux associations...
Les autres charges de gestion courante concernent principalement notre participation au centre social OVIV.

Olivier Gaillard
Artisan Menuisier
Menuiseries intérieures extérieures
BOIS-ALU-PVC
Volets roulants, Agencements divers, Parquet
432 Route de Beauchuzel 38550 CHEYSSIEU
Tel: 04 74 20 92 71 / Fax: 04 74 20 92 82
Mobile: 06 09 08 05 73
e-mail : menuiserie.gaillard@gmail.com

menuiserie Proponnet
CONCEPTION, FABRICATION ET POSE
Fermetures en bois,alu et mixte bois/alu
Tout type de portes... Toute catégorie de fenêtres... Agencement et finition...
PÔLE BOIS
189, CHEMIN DE COMBALON
38270 BEAUREPAIRE
PÔLE ALU
950, ROUTE DE LA VALLÉE
26390 HAUTERIVES
Tél. : 04 74 84 64 23 - FAX. : 04 74 84 77 56
contact@proponnet-menuiserie.com
RGE
www.proponnet-menuiserie.com

FRANCE MATERIAUX
Construire demain, ensemble
SAUVIGNET-DUMAS
MACLAS : 04 74 87 38 33
contact@sauvignet-dumas.com
VERNIOZ : 04 74 84 42 33
vernioz@sauvignet-dumas.com

BUFFIN TP
CARRIÈRE & ENROBÉS
Terrassement - Réseaux - Goudronnage
Courts de tennis - Terrains sportifs
Fabrication d'enrobés chauds et froids - Granulats
RD 386 Lieu-dit Murinand ▪ 69420 AMPUIS Tél. : 04 74 56 03 20
Centrale : 04 74 56 03 24 ▪ Fax : 04 74 56 18 32
Site internet : www.buffin-tp.fr ▪ Email : contact@buffin-tp.fr
APE 4211Z - Siret 326 480 720 000 19

LAURENT TP & Environnement
LAURENT Guillaume
Port. 06 58 10 78 29
laurent.tpenv@gmail.com
52 impasse du clos de la Varèze
38150 VERNIOZ
•Terrassement
•VRD
•Aménagement
•Travaux en milieu environnemental sensible
•Micro-station
•Epareuse
•Lamier

nces

BUDGET D'INVESTISSEMENT CHEYSSIEU 2022

DEPENSES			RECETTES		
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	120 000	8,0%	13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (Etat, Dép)	0	0,0%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 960	6,0%	16 EMPRUNTS ET DETTES	1 000 000	67,0%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 107 879	74,2%	10 FONDS DIVERS VERSEMENT FCTVA	250 136	16,8%
16 REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	175 000	11,7%	1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	0	0,0%
40 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0	0,0%	021 VIREMENT DE FONCTIONNEMENT	0	0,0%
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT	0	0,0%	040 CONCESSIONS	960	0,1%
			001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	241 743	16,2%
TOTAL DEPENSES	1 492 839	100%	TOTAL RECETTES	1 492 839	100%

DEPENSES

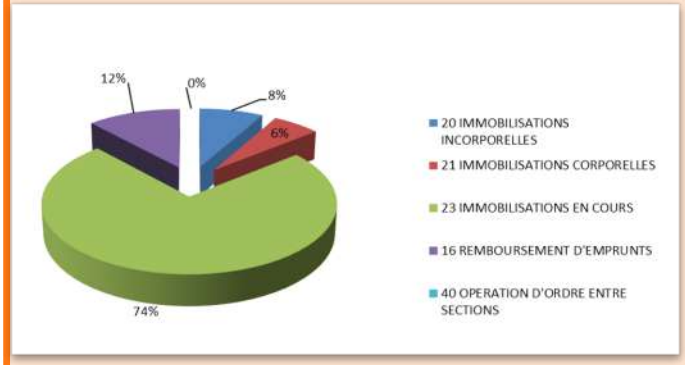

RECETTES

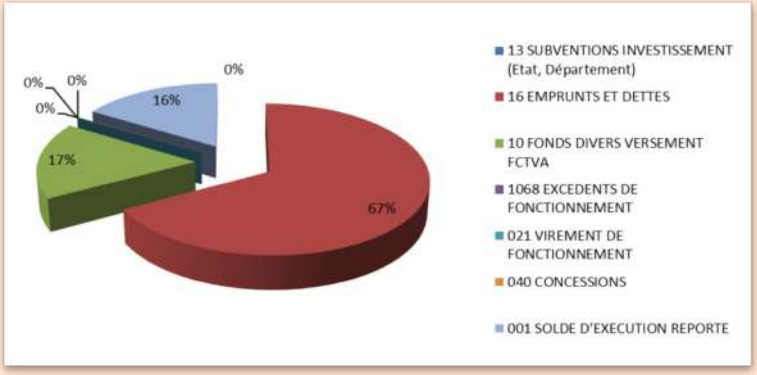

Travaux : PROJET MULT

Comme annoncé dans le bulletin municipal 2021, les élus de la majorité municipale ont décidé d'un projet structurant pour la commune dont les travaux devraient débuter en début d'année 2023. Construction d'un bâtiment en « U » sur une parcelle en plein cœur du village, routes des écoles, acquise en décembre 2020.

Le projet se compose d'un RDC avec:

- A l'ouest : des locaux destinés à des professions libérales et paramédicales,
- A l'est : un espace de coworking et/ou tiers lieux à disposition des entreprises et pour accompagner la transition numérique en milieu rural,
- Au sud : un espace socio-associatif mis à disposition, en priorité, aux activités du centre social OVIV
- A l'étage : 5 logements (3 T2, 2 T3) afin d'offrir aux jeunes de la commune des facilités de logements et d'indépendance dans une période de forte pression immobilière. Ces logements locatifs seront gérés par la commune. Les loyers permettront le remboursement du prêt contracté.

MECHAUD JOHAN
POMPE À CHALEUR & CLIMATISATION
PHOTOVOLTAÏQUE
POÊLE & CHAUDIÈRE À BOIS - À GRANULÉS

VISION MANAGER
RÉVÉLATEUR DE PERFORMANCE

C.M.S
Concept Metal Services
Construction métallique / Serrurerie - Métallerie
SARRAS (07) - Tél : 04 75 03 32 27 -
www.concept-metal-services.fr

SANDRINE TAGLI PAGNARD
Cabinet Conseil, Formation & Accompagnement
TEL : 04 74 54 10 71 // 07 71 26 39 15
MEL : sandrine.tagli@gmail.com
sandrine.tagli@vision-manager.fr
BUREAUX & SALLES DE FORMATION :
18 rue des Castors
38150 Salaise sur Sanne
www.vision-manager.fr
Qualiopi

LOCATION ELECTRICITE
Sarl Pironnet
Electricité Générale
Location de nacelle
Bureau : 04 74 59 51 12
Portable : 06 82 06 06 99
Mail : l.pironnet@aliceadsl.fr
80, impasse de Chauramond - 42410 St Michel sur Rhône

IACTIVITES ET LOGEMENTS

L'appel d'offre a été composé de 12 lots.
La commission d'appel d'offres s'est réunie en présence du maître d'œuvre le 15/09/2022 à 14 H 00 pour l'ouverture des plis.
L'ensemble des lots a obtenu des réponses (58 entreprises ont répondu).
La commission d'appel d'offres s'est également réunie le 03/10/2022 pour la présentation du rapport d'analyse des offres par l'équipe AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) ainsi que le 14 octobre 2022 pour la présentation d'analyses des offres après négociations.

Le conseil municipal du a suivi l'avis de la commission d'appel d'offres et retenu les entreprises ci-dessous :

Lot 01 Terrassement – VRD – Espaces Verts	
PASSERAT TP	138 150.00€ HT
Lot 02 Gros œuvre – Maçonnerie	
SAS BAZIN BATIMENT	365 500.00 € HT
Lot 03 Charpente - Couverture Zinguerie	
BERNARD ET FILS	114 220.76€ HT
Lot 04 Etanchéité	
MANREY SAS	22 779.23€ HT
Lot 05 Menuiseries extérieures aluminium– Occultations	
SARL MENUISERIE PROPONNET	171 240.00€ HT
Lot 06 Menuiseries intérieures bois	
SARL MENUISERIE RIVORY	41 631.48€ HT
Lot 07 Plâtrerie- peinture- plafonds	
SARL MARRON FRERES	118 164.78€ HT
Lot 08 Carrelages-faïences	
SIAUX	58 200.00€ HT
LOT 09 Chauffage-Ventilation-plomberie-sanitaire	
MINODIER EGCM SAS	147 000.00€ HT
Lot 10 Electricité, courants forts&faibles, photovoltaïques	
BEAUX ELECTRICITE SAS	91 000.00€ HT
Lot 11 Serrurerie- Métallerie	
SARL CONCEPT METAL SERVICES	79 768.78€ HT
Lot 12 Façades	
SAS ORDEK FACADES	29 916.72€ HT

Pour un total de 1 377 571.60€ HT

Il convient d'ajouter à ce montant :
AMO (assistance à maîtrise d'œuvre) : 146 411€ HT
SPS : société SRC = 4360€ HT
Bureau de contrôle : Ste Alpes contrôle = 6280€ HT
Etude géotechnique : mission G2 Pro : Ste SIC Infra = 2890 € HT

Un projet structurant et novateur par son principe constructif. En effet, la municipalité a souhaité l'utilisation de béton bois. CCB Greentech est installé à Beaurepaire depuis 2021, est une entreprise pionnière et unique qui a inventé la technologie du béton bois : Timber-Roc. 15 années de recherche et de développement ont été nécessaire pour parvenir a créer un matériau composé de 90% de bois et permettant de construire par assemblage des bâtiments dont le bilan carbone est non seulement neutre, mais négatif. Il emprisonne le CO_2 sur une longue durée. Ce matériau répond aux exigences RE2020 en terme de réglementation environnementale qui allient les critères de qualité, de durabilité et de confort de vie.

Un emprunt de 1 million d'euros a été souscrit au taux de 0.8648% pour une durée de 15 ans. Des dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès des services de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, de la région AURA, du département et de la CC EBER.

Travaux / Investissements

INVESTISSEMENTS : TRAVAUX EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE

Après une rénovation du restaurant scolaire, l'équipe majoritaire du conseil municipal a décidé une extension de celui-ci afin de faire face aux obligations sanitaires et de diminuer le temps entre 2 services.
Un nouvel espace de 80 m2 a donc été crée en 2022 en connexion sur le local existant.
Le nouveau local accueille désormais les plus petit et l'ancien a été équipé d'un self service pour les plus grands.

Entreprises ayant réalisé les travaux:

Terrassement VRD	Passerat TP Auberives sur Varèze
Gros œuvre	Oliveira Annonay
Enduit de façades	Façades de Louze Le Péage de Roussillon
Charpente bois, couverture, tuiles, zinguerie	Henriques Toiture Auberives sur Varèze
Menuiseries extérieures aluminium	Menuiserie Gaillard Cheyssieu
Menuiseries intérieures bois	Menuiserie Gaillard Cheyssieu
Cloisons, plafonds, isolation, peinture	Marron Frères Jardin
Carrelages Faïences	Les As de Carreaux Roussillon
Electricité, courants faibles	Pironnet Saint Michel Sur Rhône
Plomberie sanitaire	Martin Plomberie Vienne

Montant des travaux :
Montant HT : 203 612.53€
Avenant 1 HT : 1 485.04€
Total HT : 205 097.57€
TVA 20 % 41 019.51€
TOTAL TTC 246 117.08€

Achat mobilier :
8 tables, 48 chaises + patères pour vêtements = 7 621.00 €
Table tri pour débarrassage self : 2 724.00€
Vaisselle (ramequins, couverts) : 672.00€

Tri poubelles

Votre bac jaune devient trop petit ? Vous souhaitez vous équiper d'un composteur ? Le service environnement se tient à votre disposition pour répondre à vos questions au 04 74 29 31 15, à l'adresse mail ambassadeur@entre-bievreetrhone.fr
Deux modes de financement cohabitent sur le territoire : la redevance incitative (RI) pour les habitants de 15 communes et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les habitants de 22 communes.
Le montant de la redevance ou de la taxe payée par les habitants couvre la collecte et le traitement :

- des déchets ménagers non recyclables
- des déchets ménagers recyclables

des déchets issus du réseau des déchèteries publiques
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : pour les 22 communes de l'ex CCPR
Elle se fonde sur la valeur cadastrale. L'intercommunalité vote chaque année le taux de cette taxe qui est perçue avec la taxe foncière. La TEOM contribue au financement :

- de la collecte
- du traitement des ordures ménagères incinérées à TREDI (unité de Salaise-sur-Sanne)

du tri et de la valorisation des déchets recyclables (emballages, papiers, verre, etc)
La TEOM est un impôt, une taxe annexe à la taxe foncière, dont l'appel à contribution est réalisé sur la même feuille d'imposition. Elle est donc par définition et contrairement à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sans rapport avec le volume du bac, la fréquence de collecte ou le nombre de levées du bac. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de grille tarifaire puisqu'elle dépend de la base de taxe foncière, donc par définition de la valeur de votre logement.
Pour aller plus loin : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22730

La CC EBER a répondu, en février 2022, à l'appel à projets de l'éco-organisme CITEO, s'agissant d'étendre les consignes de tri aux emballages en plastique. L'extension des consignes de tri, aux emballages en plastique, programmée au 1er octobre 2022, sur les 22 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays Roussillonnais, nécessite de modifier les consignes de tri apposées, grâce à un autocollant, mis en place sur les couvercles des bacs jaunes de collecte sélective.

Lors du conseil municipal du 22 septembre 2022, M. Le Maire a présenté l'action à l'assemblée délibérante, précisant que la Commune pouvait faire appel à des tiers pour organiser et réaliser l'opération de pose des autocollants. L'intérêt de cette démarche est de pouvoir mobiliser les acteurs locaux, associations, centres sociaux et autres entités, constituant des liens de proximité avec les habitants.
M. Le Maire souhaite proposer l'action à l'association sportive AS Cheyssieu qu'il a rencontré en amont et qui est partante.
Après une réunion avec les différents acteurs, il est acté que la pose des autocollants serait programmée pour le lundi 31 octobre 2022, en présence de M. Le Maire.
L'action était organisée et encadrée par M. Michael Grenouiller, conseiller municipal, correspondant du club et éducateur sportif de l'équipe U13 au sein de l'AS Cheyssieu.
M. Grenouiller a constitué les équipes : 5 au total.
Les équipes étaient composées de 1 à 2 adultes et de 3 à 4 jeunes. Chaque équipe s'est vu remettre les outils nécessaires au bon déroulement de l'action (spray, raclette, microfibre et autocollant).
Les équipes étaient ensuite réparties par « secteur » au sein du village.

Pour la Commune de Cheyssieu le nombre de bacs jaunes théoriques de référence est fixé à 438, pour un potentiel en nombre de boîtes aux lettres évalué à 402 (source : La Poste) et un nombre d'habitants de 1 024 habitants (population municipale 2021, source INSEE).
Après retour des équipes et mise à jour des données dans le tableau Excel transmis par la **CC EBER**, il apparait que 413 autocollants ont été apposés sur les couvercles des bacs jaunes, représentant un taux de de réussite de 94 %.
Félicitations aux équipes de l'ASC pour la réussite de cette action.

La vie de l'école

Pour cette année scolaire 2022/2023 :

l'école compte 4 classes avec un effectif total de 101 élèves:

- 25 PM/MS avec Mme Blanquart , déchargée le mardi par Mme Rodia
- 28 GS/CP avec Mme Blachère, déchargée le lundi par Mme Rodia
- 25 CE1/CE2 avec Mme Allix
- 23 CM1/CM2 avec Mme Chatron déchargée le jeudi par Mme Rodia.

Cette année encore, les projets artistiques et culturels sont nombreux et variés:

- L'intervention de Nadine De Martini pour 18 séances de musique de la PS au CM2 depuis le 16/09/22 jusqu'au 3/03/23, les vendredi matins, sur le thème du cinéma

- Un projet à l'année avec la ludothèque de Vernioz pour les GS/CP avec 5 interventions jeux
- Une sortie sport pour les CE1/CE2 et CM1/CM2 au Bessat le vendredi 23/09/22 : course d'orientation à la journée pour les CE1/CE2 et course d'orientation le matin et biathlon l'après-midi pour les CM1/CM2
- Une sortie « découverte de la nature » pour les PS/MS et GS/CP le lundi 17/10/22 au stade de Cheyssieu
- La participation des CM2 au cross CM2/6ème/5ème, organisé par le collège Frédéric Mistral et avec la participation de la communauté de communes EBER, le jeudi 6 octobre au matin. Les élèves ont dû faire un maximum de tours en essayant de ne pas s'arrêter pendant 20 min. Ils sont arrivés les premiers parmi les 8 autres classes participantes! Un goûter a été offert aux élèves, ainsi que le repas du midi au self du collège.
- Un cycle piscine pour les GS/CP et CE1/CE2 à la piscine Charly Kirakossian à Roussillon du 6/09/22 au 10/11/22 les mardis matins et jeudis après-midis.

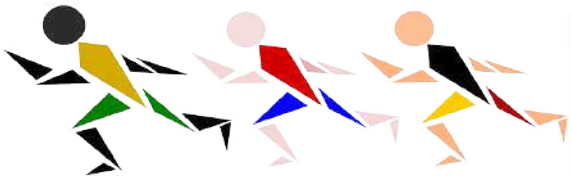

Sou des Écoles

Le Sou des écoles est une association de parents d'élèves bénévoles dont le but est de réunir les fonds nécessaires à la réalisation des projets scolaires des enseignants. Ainsi, pour l'année 2022, autour du projet ENS, les élèves de CE1/CE2 et CM1/CM2 ont pu partir à la découverte du Pilat lors de 4 randonnées.
Les GS/CP et les PS/MS ont pu profiter d'une sortie cinéma au Rex. Pour 2023, le sou des écoles participera avec plaisir aux nombreux projets qui s'articuleront autour du thème du cinéma pour les PS-MS/ GS-CP /CE1-CE2 avec notamment une sortie à l'auditorium de Lyon, un projet cirque pour les PS/MS, et pour l'ensemble des classes, un projet poterie avec une exposition au Bois Marquis à Vernioz.
Nous tenons à remercier tous les bénévoles pour leur aide toute au long de l'année, la municipalité de Cheyssieu pour leur soutien et tous les habitants de Cheyssieu qui sont toujours présents aux manifestations.
Le sou organisera plusieurs fêtes qui jalonneront l'année, Nous vous attendons nombreux !!!

Composition du bureau :	
Mélissa Mimille	Présidente
Nicolas Castellani	Trésorier
Stéphanie Bajard	Secrétaire
Charlotte Cochet	Vice-secrétaire
Adresse mail Sou des écoles	soudesecolesdecheyssieu@gmail.com

Le bureau du Sou des écoles vous souhaite une très belle année 2023 !

Garderie Périscolaire

Chaque jour, une vingtaine d'enfants sont accueillis dès 7h et jusque 8h20 à l'accueil périscolaire du matin.
Ce temps d'accueil est un temps assez calme qui peut passer de la discussion avec un enfant, à un jeu avec un autre, une lecture d'histoire tous ensemble et qui peut également faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'une activité.
Grâce à l'extension du restaurant scolaire et à l'ouverture de la nouvelle salle en avril dernier, nos convives (entre 70 et 80 enfants déjeunent au restaurant scolaire quotidiennement), se sont très vite adaptés à un nouveau fonctionnement.
Les plus grands ont très vite pris l'habitude du self-service et du nouveau mobilier (tables et chaises). Selon eux, ils apprécient ce moment d'autonomie, et se réjouissent de pouvoir manger plus tôt. Les petits ont également une salle qui leur est dédiée, ce qui permet de pouvoir prendre le temps de manger et de rejoindre la salle de sieste, à 13h00, pour les plus petits.
L'accueil périscolaire du soir (16h15 à 18h0), compte une quarantaine d'enfants environ.
Après un temps de goûter en commun, les enfants peuvent choisir différentes activités : jeux en extérieur, jeux de société, activités manuelles, lecture.
Les inscriptions sur les différents temps périscolaires se font auprès du Centre Social OVIV.
via le logiciel G-ALSH., logiciel géré par le Centre Social OVIV et outil commun à plusieurs communes de la Vallée de la Varèze.
Gestion des inscriptions et des absences :
Pour rappel : les inscriptions ou annulations induisent une obligation de réservation le vendredi au plus tard pour la semaine commençant 9 jours après.
Les prix des repas sont les suivants :
Repas tarif enfant : 3.50 €
Inscription hors délai : 4.50 €
Panier Repas (PAI) : 2.20 €
Repas tarif adulte : 5.50 €
Enfant extérieur à la commune : 5.00 €
En cas de modification de votre inscription, nous vous invitons à prévenir le secrétariat de mairie dans les plus brefs délais (04.74.84.92.07-mairie cheyssieu@wanadoo.fr)
Règlement
Les factures sont éditées via G-ALSH et sont à votre disposition dans votre espace personnel.
Vous pouvez remettre vos règlements par chèque au personnel sur place ou au secrétariat de mairie.
Les règlements par CB, ANCV, espèces ou chèques se feront directement au centre social de l'OVIV à Vernioz (règlement en ligne à l'étude pour 2022).

M. Le Maire remercie l'ensemble du personnel qui intervient sur les différents temps périscolaires et tout particulièrement Madame Annie Acosta, présente au sein de la commune depuis 2001 et qui a fait valoir son droit à la retraite le 31 décembre 2022.

Solidarité avec nos aînés

Colis de Noël

Distribution des colis de Noël aux personnes de plus de 76 ans.
Devant une hausse significative des personnes âgées de plus de 75 ans due au baby-boom, Mr le Maire et le CCAS ont décidé de reculer progressivement l'âge des bénéficiaires afin de distribuer un colis de Noël aux personnes ayant plus de 76 ans cette année, aux plus de 77 ans en 2023 et à partir de 78 ans en 2024.
Cette année, 65 personnes auront le privilège de recevoir un colis composé principalement de produits locaux.

Nous remercions Hélène, Gisèle, Josette et Marie Noëlle pour leur implication et leur soutien.

Bonne année 2023 à tous nos aînés !

Téléalarme

Le service téléalarme est un service d'assistance et de secours pour les personnes dont l'autonomie est fragilisée par le handicap, la maladie ou l'isolement.
Ce service permet le maintien à domicile des personnes seules ou en couple.
Il fonctionne en permanence, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, grâce à un centre d'écoute.
Une simple pression sur le médaillon (bracelet ou tour de cou) déclenche un appel d'urgence.
Le bénéficiaire est mis immédiatement en relation avec une personne qui, selon la gravité de la situation, envoie les pompiers ou prévient l'entourage.
Une vérification est pratiquée chaque semaine afin de garantir le bon fonctionnement de l'appareil.
En complément, tous les premiers jeudis du mois, une personne déléguée de la commune se rend au domicile de chaque abonné pour vérifier le fonctionnement.
Pour bénéficier du service de téléalarme, vous pouvez contacter la mairie qui vous mettra en relation avec la personne référente.
Actuellement, la commune compte 12 abonnés.

Illuminations 2022

Samedi 26 novembre, 16 personnes élues ou bénévoles, ont participé à l'installation, après plusieurs soirées de rénovation, des divers décors mis en place dans le village.
Tout était prêt pour la fête des lumières.
Jeudi 8 décembre, la fête a battu son plein, à partir de 18h.
Sur proposition des élus de la majorité municipale, les associations ont été motivées afin de relancer une animation du village pour la fête des lumières, manifestation suspendue ces dernières années pour cause de pandémie.
Ainsi, ensemble ils ont installé chapiteau, tables et stands afin d'accueillir les nombreux habitants et les enfants du village.
Chaque association proposait victuailles de saison et autres gourmandises de circonstance : des crêpes et soupe de potiron pour le Sou des écoles, de la bière chaude par les séniors de l'ASC Cheyssieu, une assiette garnie apéritive par la gym volontaire Cheyssieu Auberives, des hot-dogs par les pompiers de Vernioz. Sans oublier les marrons chauds et le vin chaud de l'ACCA Diane de Louze.
Le stand des activités créatrices des enfants a connu un large succès auprès des visiteurs.
Quant au Père Noël, il était bien présent, dans un halo de lumière entourant son traîneau.
S'en est suivi un défilé aux flambeaux dans les rues du village avec petits et grands.
Un moment de convivialité apprécié de tous !

Rendez-vous dans un an !!!!

Centrale Nucléaire St Alban/St Maurice

La centrale nucléaire de Saint-Alban est localisée en Isère sur le bord du Rhône à 50 km en aval de Lyon, sur les communes de Saint-Alban-du-Rhône et de Saint-Maurice-l'Exil. Les deux réacteurs ont été mis en service en 1985 et 1986.
Elle est constituée de deux réacteurs à eau sous pression d'une puissance de 1 300 MWe chacun.
La production est d'environ 20 millions de KWH/an. Le site est également équipé de 14 000 panneaux solaires photovoltaïques produisant 6 MWH/an.

1100 salariés travaillent sur le site dont 768 EDF.
La production en 2022 a été de 14.81 TWH (au 30/11/22). Le réacteur n° 1 est a 99.8% de disponibilité alors que le réacteur n°2 est en arrêt pour maintenance pour 139 jours. Il a été réactivé fin décembre 2022.
L'été chaud n'a pas eu d'impact sur la production.
Les équipes ont sécurisé la production pour l'hiver 22/23 avec un décalage de l'arrêt du n° 2 pour maintenance à fin février 2023 et la livraison déjà effective, de pièces de rechange stratégiques sur le site en début d'hiver.

La centrale réalise sur le site 12 exercices de crise/an.
Des analyses des rejets de radionucléides sont réalisées tous les ans afin de vérifier qu'ils sont bien inférieurs aux normes européennes et nationales. Voir le rapport du 4/12/2022 sur le site de l'IRSN.
Un exercice national de sûreté nucléaire s'est déroulé sur le site de la centrale de Saint-Alban/Saint-Maurice le vendredi 25 novembre 2022.
L'objectif de cet exercice était de tester les dispositifs d'alerte et d'organisation de crise en cas d'accident nucléaire.
Ce dispositif a été réalisé en plusieurs ateliers :

- Atelier information/évacuation : géré par le Sous Préfet de Vienne avec un poste de commandement en Sous Préfecture. Cet atelier a été coordonné avec les Préfectures de la Loire et de l'Ardèche représentant un bassin de 44 000 habitants.

Il visait à vérifier les dispositifs d'information aux populations avec les communes de St Maurice l'Exil, St Alban du Rhône et Clonas sur Varèze mais également les évacuations des populations et le bouclage d'une zone de 5 km en lien avec les services de Police et gendarmerie. Cet atelier en « jeu de rôle » sur table a permis de vérifier également les effectifs et ressources nécessaires afin d'assurer les dispositifs en cas de sinistre.

- Atelier d'évacuation d'une école de 130 élèves à St Maurice l'Exil vers un centre ALSH.
- Atelier virtuel de transfert d'un blessé du site de la centrale au CHU de Vienne afin de vérifier l'efficience des services de SAMU et du SDIS de l'Isère.
- Atelier d'activation des centres d'accueils des populations sur Grenoble et Chambéry prévus pour accueillir nos populations ainsi que les moyens de transports.

Le bilan de cet exercice est positif et démontre que les plans d'intervention rédigés permettent une très bonne gestion de crise si nécessaire.

IMPORTANT pour les nouveaux habitants.

La commune de Cheyssieu se situe dans la zone de 20 km du Plan Particulier d'Intervention : **PPI**
En cas d'accident grave sur un réacteur nucléaire en activité, il est possible que de l'iode radioactif soit rejeté dans l'air.
Dans ce cas, la prise de comprimés d'iode vise à protéger la glande thyroïde en la saturant avec de l'iode stable et en évitant ainsi la fixation de l'iode radioactif présent dans l'air.
Vous ne devez prendre vos comprimés d'iode que si vous en recevez la consigne de la part des autorités. En effet, si vous anticipez trop cette prise, l'action de l'iode sera moins efficace et votre thyroïde pourrait malgré tout fixer de l'iode radioactif.
Le prise d'iode stable reste efficace pendant environ 24h après l'ingestion
La dernière campagne de distribution préventive d'iode a eu lieu en 2016. Les comprimés restent valables sept ans ;

au-delà de cette durée, ils doivent être renouvelés. Si vous ne disposez pas de ces comprimés à votre domicile, vous devez vous adresser à votre pharmacie avec un ***justificatif de domicile.***

Vie Paroissiale

Paroisse Saint Pierre en Pays Roussillonnais

La Paroisse Saint Pierre en Pays Roussillonnais comprends douze villes ou villages.
Prêtre Modérateur Curé : Père Jean-Hugues MALRAISON.
Prêtres Coopérateurs : Père Aimé -Fulbert MALELA
Père Paul KONKOBO, également étudiant à la faculté de théologie de Lyon.
Diacre :Thierry MERLE.

A Cheyssieu, la messe est le
3ème dimanche du mois,
les mois impairs, à 10 h (sauf l'été)

Lors de nos messes nous prions pour nos défunts, mais aussi pour les vivants, malades, (action de grâces).

Vous pouvez demander une intention de messe auprès de Françoise Barbier au 06 46 44 61 91
ou Nicole Gaillard
au ***06 62 83 07 91***
(A cette occasion une participation vous est demandée :
L'offrande est à partir de 18 €).

Coordonnées :

Maison Paroissiale : 13, rue du puits sans tour
38550 Péage de Roussillon (nouvelle adresse)
Tel : 04 74 86 29 57 avec répondeur
Accueil : Du lundi au samedi de 9 h à 11 h

courriel : maison.paroissiale@pspepr.fr
service communication : communication@pspepr.fr
site internet : http://www.pspepr.fr
site du diocèse : http://diocese-grenoble-vienne.fr

Pour les messes dominicales

trois lieux fixes :
Le samedi à 18 h 30 à la Chapelle des Cités à Roussillon
Le dimanche à 9 h à Saint Clair du Rhône, à 10 h30 au Péage de Roussillon.
Les autres lieux de culte ont des messes en alternance.

Pour le Baptême : permanence à la Maison Paroissiale le mardi matin (prévoir la demande au minimum trois mois à l'avance). Vous serez invités à participer une rencontre (de 20 h à 22 h) avec d'autres parents, puis une autre, juste avec le célébrant.
Vous pouvez dorénavant faire cette demande directement sur le site de la paroisse à la rubrique « je souhaite »
Pour le Mariage : Prendre contact au 06 62 83 07 91 (démarche à effectuer dès la prise de votre décision pour un mariage à l'église afin de réserver la date et le lieu de célébration) .
Vous trouverez sur le site de la paroisse toutes les informations pour la préparation à ce sacrement.
Pour les Funérailles : la famille contacte l'entreprise de pompes funèbres qui se met en rapport avec la Paroisse.
Préparation de la cérémonie avec la famille par une équipe de laïcs qui vous contacte, et en lien avec le célébrant.
Pour la Catéchèse Primaire et l'aumônerie: contact à la maison paroissiale.
Si vous ne pouvez pas prendre contact directement les jours concernés, vous pouvez soit :
laisser un message sur le répondeur en veillant à laisser vos coordonnées téléphoniques au : ***04 74 86 29 57***
envoyer un mail à : **maison.paroissiale@pspepr.fr**

Père Basile est rentré dans son pays.
Après avoir brillamment soutenu sa thèse et obtenu un 17/20 et les félicitations du jury, Père Basile est reparti dans son Congo Kinshasa le 15 novembre, pour enseigner la philosophie.
Il était aussi auteur-compositeur, et lors de sa dernière messe, nous lui avons fait la surprise d' interpréter quelques-uns de ses chants dont l'un en congolais. Les paroissiens et paroissiennes lui ont offert un st Christophe pour l'accompagner sur les routes très peu sûres à cause de la guerre meurtrière qui s'y déroule, et un petit pécule pour s'acheter un véhicule « avec des roues ». Père Davy, lui, a été rappelé par son évêque du Congo Brazzaville.

Quelques événements à CHEYSSIEU

Le 9 avril, les enfants du caté se sont rassemblés pour **« la marche des Rameaux ».**
Rendez-vous à 9 h à l'église de Cheyssieu. Après un temps de prière, départ pour un parcours de 4 kilomètres alternant marche et temps de prière. A 12h30, pique-nique à la salle d'animation (mise généreusement à notre disposition), puis l'après-midi, divers ateliers dont un de fleurissement de la croix et un de préparation de la gestuelle de l'entrée de Jésus à Jérusalem.
Ensuite nous sommes remontés vers l'église tous derrière cette belle croix fleurie, et les enfants ont pu exécuter sur le parvis de l'église avant la messe de 15h30 le mime qu'ils avaient préparé.

Le 8 décembre, l'église a accueilli de nombreuses personnes venues voir la crèche et qui ont pu aussi écouter le CD (enregistré dans cette même église) du groupe Nazani.
Le 24 décembre, nous aurons la joie de nous retrouver pour une veillée de Noël à 19 h .

Cette année, nous avons eu la tristesse d'accompagner Huguette Genin le 28 février, puis Suzette Arthaud le 27 avril pour leurs funérailles.
Deux piliers de notre communauté.
Deux paroissiennes sans qui l'Église de Cheyssieu ne serait pas ce qu'elle est.
Elles ont été Les premières (avec Paulette) pour préparer les messes, accompagner les familles en deuil , tout mettre en place pour les messes du dimanche ....
Elles ont été nos guides. Elles nous ont transmis cette envie de servir.
Elles ont été et seront toujours les pierres vivantes de Notre Dame de la Compassion.

Pas de mariages cette année, mais nous avons eu la joie d'accueillir pour leur baptême : Mario, Evan, Aston, et Côme.
Que cette année 2023 vous apporte

l'espérance sur vos chemins ,
l'émerveillement au quotidien
et la joie qui demeure à jamais.

Le climat à Cheyssieu en 2022

Année de canicule et sécheresse....

L'année 2022 sera l'année la plus chaude jamais enregistrée en France depuis le début du XXe siècle.
Après une pluie observée de 60 mm le 28 décembre 2021, le mois de janvier a été globalement beau avec des petites gelées. Les premières chaleurs arrivent dès le mois de mars avec des périodes de vent du midi.
Un épisode de neige le samedi 2 mars nous a obligé de reporter notre « opération village propre » au 9 mars.
Les grosses chaleurs (25 à 28°) arrivent dès la mi-avril avec très souvent des périodes de vents asséchants.
Le mois de mai est particulièrement sec et chaud obligeant les agriculteurs à retarder leurs semis ou à les réaliser dans des nuages de poussières.... Quelques pluies orageuses en juin sont les bienvenues pour la levée des cultures.
Après des pluies importantes fin juin, la sécheresse s'installe jusqu'au début de l'automne.
En fin d'année, on se rappellera de l'épisode de neige dans la nuit du 12 au 13 décembre.
Les températures ont été supérieures à la normale la majeure partie de l'année. Les mois de mai et octobre se sont respectivement classés au premier rang des plus chauds depuis 1900.
Le manque de pluie quasi généralisé durant le printemps et l'été combiné à des températures très élevées a généré une sécheresse des sols superficiels record.
La température moyenne de l'année est de 13.7° et la pluviométrie de 661mm alors qu'en moyenne nous sommes plus proches des 750 à 800 mm.

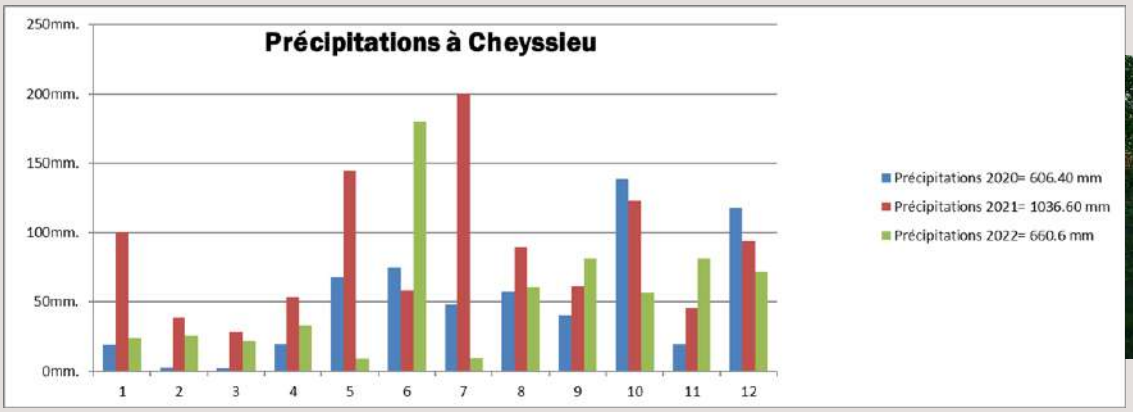

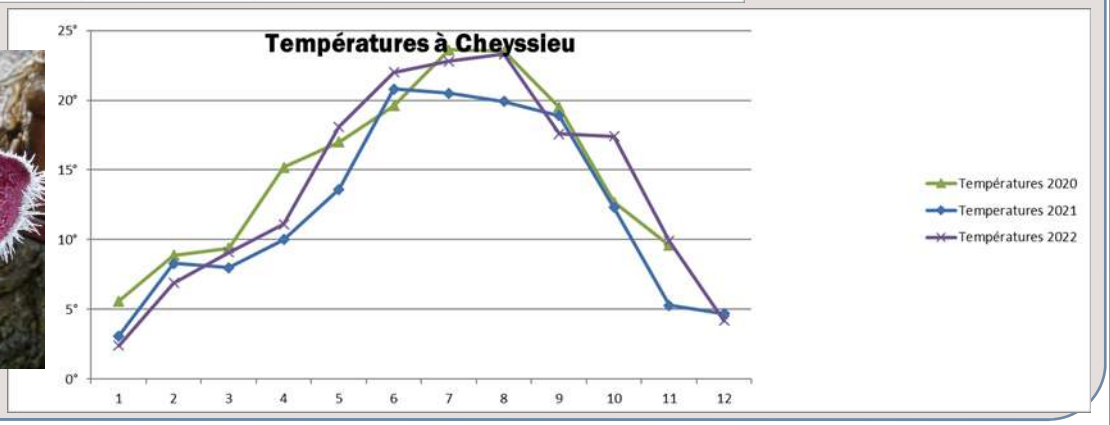

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE

PLUI en cours d'élaboration pour le territoire

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône exerce la compétence Urbanisme sur l'ensemble du territoire depuis le 1er janvier 2019. Les documents d'urbanisme communaux continuent de s'appliquer et peuvent évoluer tant qu'un PLU intercommunal (PLUi) n'est pas approuvé.

Le Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui construit un projet d'aménagement à l'échelle de l'intercommunalité.
Les travaux préparatoires au lancement d'un PLUi sur le territoire ont débuté en 2020 et se sont poursuivis en 2021 par une réflexion autour de la gouvernance (liens entre les communes et la Communauté de Communes).
En 2022, EBER a mis en œuvre les moyens nécessaires pour l'accompagner dans l'élaboration de son PLUi (assistance d'un bureau d'études) et prépare la délibération de prescription du PLUi.

Des objectifs, répondant aux principes énoncés aux articles L.101-1 à L.101-3 du Code de l'urbanisme, devront guider l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

- Planifier le développement du territoire en protégeant les ressources naturelles et la biodiversité, en particulier la ressource en eau et les milieux favorables au fonctionnement écologique (zones humides, corridors écologiques, zones de captages, ripisylves, forêts, haies bocagères,…)
- Définir un projet d'aménagement garantissant le respect de l'armature urbaine, économique paysagère et environnemental du territoire,
- Organiser l'aménagement du territoire en protégeant le foncier nécessaire à l'activité agricole et à son développement,
- Préserver et valoriser les paysages agro-naturels et urbains, vecteurs d'un cadre de vie de qualité
- Protéger le patrimoine bâti et végétal pour mettre en valeur l'identité du territoire,
- Organiser et maîtriser le développement démographique, résidentiel et économique, tant sur le plan quantitatif que qualitatif,
- Poursuivre le renouvellement et la densification des espaces bâtis en veillant au respect des qualités du cadre de vie et à la bonne prise en compte des enjeux relatifs au changement climatique (végétalisation, ilots de fraicheur,…),
- Tendre vers davantage de sobriété foncière dans les aménagements en inscrivant le développement du territoire en cohérence avec les orientations supra-communautaires en termes de consommation foncière et d'artificialisation des sols,
- Favoriser la sobriété énergétique en repensant les modes d'urbanisation, de construction et de déplacement
- Permettre le développement des énergies renouvelables sur le territoire,
- Renforcer la multifonctionnalité des centralités urbaines en favorisant le développement et l'accessibilité des commerces, services, équipements et espaces publics,

- Affirmer le rôle structurant de l'agglomération roussillonnaise
- Définir un projet de développement de l'habitat axé sur la diversification de l'offre en logements pour répondre aux enjeux de parcours résidentiels des jeunes ménages et de vieillissement de la population,
- Améliorer la qualité du parc de logements et de bâtiments existant en luttant contre la vacance et en favorisant la rénovation énergétique,
- Prendre en compte les risques naturels, technologiques et miniers ainsi que les pollutions et les nuisances dans le développement du territoire
- Faciliter la capacité d'implantation, de développement et d'évolution des entreprises,
- Inscrire le développement et l'aménagement du territoire dans un cadre élargi, en cohérence et en interaction avec les territoires voisins.

Ces objectifs fixent le cadre des réflexions qui devront être menées pour élaborer le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

CHARTE FORESTIERE

Article n°1 : Que pouvons-nous faire pour la gestion durable de nos forêts ?

La forêt est un sujet prenant une place de plus en plus importante dans le débat public.
La question de la santé des forêts, de leur résilience face au changement climatique, mais également de notre approvisionnement en bois local sont des enjeux majeurs pour l'avenir. Il est donc légitime de se demander ce qu'il est possible de faire pour nos forêts.
Tout d'abord, il est important de savoir que les forêts locales appartiennent en majorité à des propriétaires privés.

Notre commune fait partie de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux qui permet via l'association Sylv'ACCTES de financer des travaux pour les forêts locales ayant systématiquement un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages. Afin d'aider les propriétaires forestiers à améliorer la valeur patrimoniale, environnementale et économique de leurs forêts, la Charte Forestière organise aussi chaque année deux réunions de sensibilisation avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).

Si vous aussi vous souhaitez agir pour les forêts à votre niveau, voici quelques

JE SUIS PROPRIÉTAIRE DE FORÊT(S) :

- Je peux contacter le Centre National de la Propriété Forestière pour bénéficier d'une visite-conseil gratuite sur ma forêt.
  > Contactez la technicienne CNPF, Constance Proutière :
  constance.proutiere@cnpf.fr / 06 08 36 45 63
- Je peux participer **à l'une des réunions** organisées par la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux.
  Contactez l'animatrice de la Charte Forestière : 06 07 50 82 86
- Je peux rejoindre **une association de propriétaires** forestiers.
- Renseignements auprès de l'association des propriétaires forestiers de Bonnevaux et Chambaran, Jacques Dumont D'Ayot : **04 74 18 03 69**
- Je peux **m'engager** dans une démarche de gestion durable.
  Renseignements auprès du CNPF ou via l'Association.

Syndicale Libre de Gestion Forestière, Claude Desrieux :
06 03 98 64 75

JE NE SUIS PAS PROPRIÉTAIRE DE FORET(S), MAIS JE SOUHAITE ENCOURAGER LA GESTION DURABLE DES FORÊTS AUTOUR DE CHEZ MOI :

- Je peux **faire un don** pour aider l'action de Sylv'ACCTES sur le territoire en ciblant le massif de Bas-Dauphiné et Bonnevaux > https://www.sylvacctes.org/massif-du-bas-dauphine-bonnevaux

- Je peux **participer aux chantiers participatifs** sylvicultures organisés par la Charte Forestière et l'ONF les 17, 23 et 24 septembre 2022. Contactez l'animatrice de la Charte Forestière : **06 07 50 82 86**

Si je veux **acquérir des parcelles** de forêt pour prendre la responsabilité de les gérer durablement, je peux aller sur la bourse foncière de la forêt : **www.laforetbouge.fr**

SYNDICAT DES EAUX GERBEY BOURRASSONNES

LA PETITE HISTOIRE …

En 1962 était créé un syndicat regroupant les communes d'Assieu, de Cheyssieu et de Ville sous Anjou (une partie de la commune seulement).
Ces communes étaient alimentées par une station de pompage se trouvant vers la « laiterie » entre Assieu et Vernioz au bord de la Varèze.
La plupart des villages étaient alimenté par des eaux de sources.
En 1970, pour anticiper sur les besoins en eaux, la commune de Reventin Vaugris fait construire la station de pompage de « Gerbey » sur la commune de Chonas l'Amballan au lieu-dit « Gerbey » pour pomper dans la nappe du Rhône. L'amenée de l'eau jusqu'à Reventin Vaugris se fera par une conduite montant sur les hauteurs de Chonas l'Amballan où sera construit un réservoir à côté du château d'eau.
En 1978, le Syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes est créé et regroupe les communes d'Auberives sur Varèze, Assieu, Clonas sur Varèze, Reventin Vaugris, Cheyssieu et Ville sous Anjou.
Le syndicat de Gerbey Bourrassonnes a été présidé par :

- De 1978 à 2001 par M. TRAYNARD Pierre élu à Auberives sur Varèze.
- De 2001 à 2008 par M. TRAYNARD Pierre élu à Auberives sur Varèze, M. MABILLON Denis élu à ASSIEU, M. JACQUEMETTON Alain élu à Cheyssieu et M. GIANNASI Michel élu à REVENTIN VAUGRIS.
- De 2008 à 2014 par M. MANDRAN Ludovic élu à Auberives sur Varèze, M. RECOMPSAT Serge élu à Ville sous Anjou, M. LONGEAN Marc élu à Clonas sur Varèze et Mme DELHOMME Marielle élu à Assieu.
- De 2014 à 2020 par M. MONNET Louis élu à Assieu et M. RECOMPSAT Serge élu à Ville sous Anjou.
- De 2020 à 2022 par M. MONTAGNON Emmanuel élu à Cheyssieu et M. Pascal Pillez élu à Assieu.

Le Syndicat de Gerbey Bourrassonnes dissout au 31 décembre 2022 suivant la **loi « NOTRe »** du 7août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république.

Sur ce dernier mandat, le « gros » chantier que les membres du conseil syndical ont adopté est la restructuration du site de GERBEY.
Ces travaux sont nécessaires afin de faire face aux besoins actuels et futurs et par nécessiter sur la station de GERBEY.
Sur la commune de Chonas l'Amballan se trouve le captage de Gerbey construit en 1970 et exploite l'aquifère des alluvions du Rhône. L'eau provient exclusivement de la nappe phréatique du Rhône.
Le puits mesure 2 mètres de diamètre intérieur, de profondeur 14 mètres équipés de 3 pompes.
La production moyenne annuelle sur le puits de Gerbey est de l'ordre de 725 000 m^3/an.
Le captage de Gerbey alimente en eau potable les communes d'Auberives sur Varèze, Assieu, Cheyssieu, Clonas sur Varèze, Ville sous Anjou et Reventin Vaugris soit 4399 abonnés.
Aujourd'hui, les pompes envoient directement l'eau dans le réservoir de Chonas l'Amballan ce qui créer de forte contrainte aux pompes et elles sont également perturbées par des courants vagabonds surement issu de la voie SNCF.
Le bâtiment que nous allons construire sera équipé de 2 bâches reprise/exhaure permettant de renvoyer l'eau dans le réservoir sans contrainte sur les pompes.
Cela permettra également une surveillance supplémentaire de la qualité de l'eau.
Le projet est composé de 2 lots :

- Lot « Génie civil et canalisations » pour un montant de 356 356 €HT et réalisé par l'entreprise BTP CHARVET.
- Lot « Equipements électromécaniques » pour un montant de 445 730 HT et réalisé par l'entreprise PAVELEC.

Soit un montant total de 802 086 €HT malheureusement non subventionné car nous ne remplissons jamais les bonnes « cases » et cela malgré les taxes versées par chaque consommateur sur leur facture d'eau.
Le syndicat étant dissous au 31 décembre 2022, ce sera Vienne Condrieu Agglomération, assisté par le cabinet MERLIN, qui prendra la suite de la maitrise d'ouvrage des travaux de la station de GERBEY.

SYNDICAT D'ENERGIE = TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE

Adopter une consommation énergétique responsable, c'est possible !

Dans un contexte de fragilité d'approvisionnement électrique, la France fait face à une situation inédite qui nécessite une vigilance particulière. Les actions de chacun visant à maîtriser sa consommation électrique, sont précieuses.
La démarche ÉcoWatt vous donne les moyens d'agir lors des pointes de consommation.
Pour éviter les coupures d'électricité, des solutions existent, chaque Français peut s'impliquer en adoptant des gestes simples au bon moment. Grâce à un système d'alerte qui indique en temps réel le niveau de la sécurité d'approvisionnement « Ecowatt » permet **à tous (particuliers, entreprises, collectivités)** de maîtriser et adapter sa consommation d'énergie.
Découvrez comment alléger vos factures et votre consommation en suivant la méthode Ecowatt !

Véritable météo de l'électricité, l'outil permet de mesurer à chaque instant le niveau de consommation pour l'ensemble des régions. En vous inscrivant à l'alerte vigilance coupure, vous serez averti par SMS en cas de risque de coupure. Le dispositif envoie en temps réel des signaux de couleur qui guident le consommateur pour adopter les bons gestes et savoir à quel moment réduire sa consommation :

- Vert : la consommation est raisonnable.
- Jaune : la consommation est élevée, il faut la modérer. Une alerte sms « vigilance coupure » est envoyée pour inciter chaque citoyen à réduire ou modérer sa consommation.
- Orange : le système électrique est en tension, les éco-gestes citoyens sont alors préconisés.

Rouge : le système électrique se trouve dans une situation très tendue ; si nous ne baissons pas notre consommation, des coupures ciblées sont inévitables. Chacun est alors invité à adopter tous les éco-gestes.
L'ambition d'Ecowatt vise à prévenir de manière individuelle de l'état de l'approvisionnement d'électricité et à mobiliser collectivement la population d'un même territoire afin d'éviter d'éventuelles coupures.
LE SAVIEZ-VOUS ?
Pour être averti en cas d'un pic de consommation, il suffit de s'abonner gratuitement par mail sur le site https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure ou sur les réseaux sociaux.

Ecowatt vous aide à mieux consommer l'électricité au quotidien
Par une consommation responsable, chacun de nous à un rôle à jouer en contribuant à accélérer la transition énergétique et à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.
En plus de sa fonctionnalité d'alerte, « Ecowatt » met à disposition l'information nécessaire pour consommer mieux et moins, en contrôlant sa consommation d'électricité. Ainsi, **en adoptant « Ecowatt » vous devenez parties prenantes d'une consommation responsable.**

Quels gestes simples adopter au quotidien pour réduire sa consommation d'énergie ?

- Éteignez le chauffage d'une pièce en cours d'aération.
- Décalez l'utilisation de vos appareils.
- Privilégiez les modes éco du lave-linge et du lave-vaisselle.
- Ne laissez aucun appareil en veille (box, TV, ordinateur, console de jeux, etc.)
- Limitez le nombre de lumières allumées dans une pièce.
- Éteignez complètement votre ordinateur et votre écran en fin de journée.

Plus d'infos sur https://www.monecowatt.fr/ecogestes.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Une variation d'un degré à la baisse en hiver a un impact de 2 400 MW, soit l'équivalent des besoins des villes de Marseille et de Lyon réunies
Au travers d'outils comme « Ecowatt », l'Ademe propose de nombreux conseils faciles à mettre en place et à la portée de tous pour aider les Français à réduire leur consommation d'électricité.

Le Centre Social

Plus d'infos sur ***www.cs-oviv.fr***

Info/ contact : 04 74 54 14 37 / accueil@cs-oviv.fr

Secteur Familles Adultes

60 ans et +

Dans le cadre de la "Conférence des financeurs", de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Isère, les habitants âgés de plus de 60 ans ont pu bénéficier d'un programme riche en découvertes culturelles, ludiques et gustatives !

Sortie à la base nautique de St Pierre de Boeuf, péniche et petit train dans les vignes de Tain l'Hermitage, Théâtre St Martin à Vienne, spectacle de la Farandole à Cour-et-Buis ou concert de Noël au centre social… autant d'activités qui ont affiché complet. Les thés dansants ont repris tous les deux mois environ à la salle des fêtes du Gontard à Monsteroux-Milieu.

Les ateliers culinaires

Animés par Florent Guithon, permettent d'apporter de nouvelles techniques aux participants, en toute convivialité.

Durant les vacances, en alternance dans chaque commune, ce sont les randos-yoga qui prennent le relais pour se reconnecter à soi, aux autres et à la nature.

Les ateliers sur la prévention des chutes ont été reconduits ainsi que la prévention conduite, menée en partenariat avec l'association des auto-écoles et les 4 centres sociaux du territoire.

Sorties pour Tous

Dans le cadre du dispositif Vacances Solidaires collectives de la CAF, 2 sorties ont pu être réalisées, une au parc des oiseaux à Villars-Les-Dombes avec 46 personnes présentes et l'autre à Lyon pour la représentation du Cirque Medrano avec 47 personnes.

Contact : Magaly Germain - Référente famille / famille@cs-oviv.fr / 06 02 55 84 71

SECTEUR ENFANCE

Tous les mercredis et vacances scolaires, les animateurs accueillent les enfants de 3 à 12 ans à : Cheyssieu et Vernioz.

Ouverts de 7h30 à 18h30, les accueils de loisirs proposent un large choix d'activités autour de thématiques variées. Cette année les enfants ont pu s'amuser autour du Carnaval de Rio (ponctué par un défilé à Cheyssieu), de la mythologie grecque, d'entre terre et ciel, d'Harry Potter… et bien sûr d'événements comme Noël, Halloween. Cet été a été marqué par des nuitées astronomiques durant lesquelles petits et grands ont pu découvrir le ciel étoilé.

En constante augmentation toute l'année, l'accueil de loisirs de Cheyssieu a vu son taux de remplissage passer de 60 à 76% et le nombre d'enfants de 3 à 5 ans accueillis a doublé. Les familles ont bien investi les deux centres de loisirs de la vallée de la Varèze !

Le dispositif "Passerelle" bat son plein !

En collaboration avec le secteur jeunesse, il permet aux enfants de 9-10 ans qui le souhaitent de découvrir le lieu et son fonctionnement, avec des activités adaptées à leur âge et leurs besoins.
Il fonctionne sur inscription avec une possibilité de navette reliant tous les sites d'accueil de loisirs. Peu à peu, les animations seront construites avec et par les enfants.

Secteur jeunesse

Après un important turn-over, l'équipe d'animation s'est stabilisée avec l'arrivée de Jade et Valentin qui accueillent les jeunes de 12 à 17 ans tous les mercredis, les vacances et certaines soirées dans un espace dédié et aménagé par les jeunes, au Gontard à Monsteroux-Milieu. Des navettes ont été mises en place à partir de chaque commune pour faciliter l'accès. Des animations sont programmées en fonction des besoins, des envies des jeunes. Ils sont aussi accompagnés par les animateurs dans des projets collectifs ou individuels. Cette année, grâce à des actions d'autofinancement, les jeunes de 14 à 17 ans ont pu partir au bord de la mer pour profiter d'activités aquatiques.

La Lud'OVIV reprend son rythme de croisière

Toujours en itinérance dans les 7 communes de la vallée, la Lud'OVIV propose des espaces de jeux de 0 à 107 ans, tous les mercredis et certains samedis. En période de vacances, elle s'installe quelques jours dans une commune, en parallèle de parcours de motricité à destination des enfants de 6 mois à 6 ans. Les soirées jeux de société ont enfin pu être relancées pour le plaisir des ados et adultes.
Les classes de CE des 6 écoles élémentaires du territoire ont participé au projet "A toi de jouer !" autour de jeux de construction, logique, adresse… et de découverte de jeux de société. En fin d'année scolaire, toutes les classes de maternelle ont pu bénéficier d'une séance de jeu libre à la Lud'OVIV.

Contact : Joëlle Giraud - Ludothécaire
ludotheque@cs-oviv.fr / 06 45 34 83 73

Plusieurs temps de convivialité et de formation ont réuni joyeusement l'équipe de bénévoles, qui ne demande qu'à s'étoffer !

ACCA Diane de Louze

Pour la saison 2022/2023, nous comptons 40 adhérents.
Deux nouveaux jeunes chasseurs nous ont rejoint : Axel et Yanis.
Félicitation pour leur réussite à l'examen du permis de chasser !
Notre ACCA a retrouvé a sa dynamique suite à la levée des restrictions sanitaires. Nous avons pu relancer nos animations : Le boudin, saucisses, gueuses qui a connu un franc succès. Les sociétaires et les habitants du village étaient présents ! Merci à eux.
Nous avons tenté un concours de pétanque, mais peu de participants.
Le Tir aux pigeons de juin a également été une réussite inespérée. Beaucoup d'investissement personnel, la récompense a été au rendez-vous.
Ensuite nous avons pu nous régaler d'un bon poulet basquaise pour remercier les acteurs de cette manifestation.

LE GIBIER

La sécheresse a été bénéfique pour la reproduction des faisans, perdrix . De nombreuses nichées ont été recensées. La population de lièvre a connu une sensible augmentation.
Par chance, la grippe aviaire a épargné notre secteur. Nos éleveurs ont eux connu beaucoup de difficultés. De ce fait l 'approvisionnement pour les lâchers de faisans a été compliqué.
Quand au gros gibier (sangliers et chevreuils) le prélèvement structuré effectué est conforme au plan de chasse défini par notre fédération. Il est à noter que les chefs de battue formés par la fédération mettent en pratique et rappellent chaque fois toutes les consignes de sécurité requises à leur bon déroulement.

Président	Daniel PIZZINATO	06 86 02 26 25
Vice-président	Olivier GAILLARD	06 09 08 05 73
Trésorier	Mickaël DUPUIS	07 77 25 91 92
Vice-trésorier	Mathieu ROJAS	06 15 13 03 07
Secrétaire	Jacques GAILLARD	06 18 90 15 48
Vice-secrétaire	Cyrille ARNOULT	06 64 00 76 03
Membres actifs	Gérard DEMEURE	
	François GUICHON	Maurice SERVY

Soirée du 8 décembre sur la place du village

L'ACCA vous souhaite une BELLE et HEUREUSE ANNEE 2023

le bureau

Supporters de St Etienne Section 95 de Cheyssieu

2022 : une année sèche mais prête à reverdir !

La section 95 des associés supporters de l'ASSE, basée à Cheyssieu, vit bien malgré une petite baisse du nombre d'adhérents dû aux résultats de l'équipe fanion. La matinée moules-frites du 11 novembre (2021) et son loto (2022) furent annulées compte tenu de la difficulté à organiser des manifestations en intérieur avec les contraintes sanitaires.
De même compte tenu des matchs décalés, des interdictions et huis-clos aucun déplacement n'a pu être réalisé.
Enfin, les adhérents se sont retrouvés en juin pour l'assemblée générale.
Côté sportif notre équipe favorite après une saison très difficile, s'est classée 18éme au championnat de France de Ligue 1, rétrogradée en ligue 2 après avoir perdu leur match de barrage à la séance des tirs aux buts face à l'A.J. Auxerre.

Les prochaines dates à retenir :

En février ou mars 2023 la section organisera son traditionnel loto, le moule-frites le 11 novembre 2023 (venez nombreux avec vos amis au stade de Cheyssieu pour passer une bonne journée) et on espère réaliser de nouveau un déplacement à l'extérieur pour soutenir nos favoris.
Allez les Verts.

Adhésion : 20 €, moins de 15 ans : 15 €.

Contact : Section95@orange.fr

Amicale Boules Assieu Cheyssieu (ABAC)

Notre amicale boule cette année encore , malgré une accalmie de ce satané virus, a été contrainte d'annuler quelques manifestations (bal choucroute, cabaret…) Par contre sur le plan sportif,une grande satisfaction avec une équipe emmenée par Roger GROLEAT et Bruno GENIN associés à Claude GOUBET Alain CLAUZIER P.Y FANJAT qualifiée pour les championnats de France, et une forte représentation sur tous les concours du secteur, avec une augmentation importante de nos licenciés et sociétaires : + de 80 adhérents dont 55 licenciés, en soulignant une part grandissante de nos féminines qui sont aujourd'hui une dizaine .

Un grand plaisir aussi pour notre bureau, quand on voit la participation rapide et efficace de tous nos adhérents lors de nos petites rencontres amicales, ou travaux d'entretien de nos jeux, maintenant facilités par le goudronnage des 2 Boulodromes , effectué par nos municipalités que nous remercions pour leur engagement.
On ne peut que féliciter notre ami Roger pour sa remise de médaille, par le président de la fédération française, après ces années d'activité effectuées au comité du Rhône.
Si vous recherchez la convivialité et l'amitié, sans oublier le côté sportif, venez nous rejoindre pour pratiquer notre sport boule. Nous restons à votre disposition, vous pouvez aussi consulter notre blog : **abacboule.blogspot.fr**
Bonne santé à tous. Amitiés. Jacques MAURAS /Alain REY

Amicale Sapeurs des Pompiers de Vernioz

Journée familiale des Sapeurs-Pompiers de Vernioz

Le dimanche 5 juin s'est déroulée notre journée de retrouvailles entre actifs et séniors, conjoint(e)s et enfants.
Un moment vivement attendu puisque non réalisé depuis juin 2019. Comme chaque année, le site de la salle des fêtes de Cheyssieu reste apprécié de tous, petits et grands, malgré une météo capricieuse.
En espérant pouvoir organiser cet évènement l'année prochaine !

Tous nos meilleurs vœux pour cette année 2023 !

Nous félicitons nos pompiers pour leur professionnalisme et leur disponibilité au quotidien, afin d'assurer une assistance auprès de nos habitants.

ASSOCIATION ESPOIR—ISERE CONTRE LE CANCER

Le cancer nous concerne tous car il peut nous atteindre sans prévenir.
L'association apporte son soutien pour l'aide aux familles, l'accompagnement des malades par le financement de soins de confort dans divers établissements du département de l'Isère et la recherche.
Elle continue son combat contre la maladie par diverses manifestations :
- **Mars Bleu** : le 24 mars, nous étions présents parmi d'autres associations, à l'Hôpital L. Hussel de Vienne afin d'informer sur la prévention du cancer colorectal.
- **24ème marche de l'Espoir**, le 8 mai à Bougé-Chambalud : pleine réussite avec 815 marcheurs qui ont participé à ce grand rendez-vous solidaire.
- **Vente de brioches**, le 02 juin à l'hôpital de Vienne.
« Opération Brioches » : le 01 octobre, comme tous les deux ans, les communes du secteur de Roussillon se sont mobilisées pour la vente des brioches de l'Espoir. Dans notre commune, 19 bénévoles très motivés ont proposé une brioche à chaque foyer.
Merci aux bénévoles , aux habitants pour leur chaleureux accueil, ainsi qu'à l'ASC Foot de Cheyssieu pour la mise à disposition d'une salle au stade.
- **Octobre Rose** : le 18 octobre, un stand Espoir était tenu à l'hôpital de Vienne pour la sensibilisation au cancer du sein.
De plus, divers dons et quêtes de funérailles viennent s'ajouter à ces recettes.

Nous poursuivons le financement d'heures d'intervention d'une socio-esthéticienne dans le service d'oncologie de l'hôpital L. Hussel de Vienne. Cette action s'étendra au service de pneumologie qui en a fait la demande. Enfin, l'achat de matériel pour ce même service sera réalisé. Nous soutenons, par ailleurs, l'aide à la Recherche à Grenoble.

Prochaine marche ESPOIR :
Le dimanche 14 mai 2023 à CHANAS
Contact :
Mme RICHARD Jocelyne – 06 15 65 43 08
Mme VELLAY Nicole – 06 88 01 60 22

GYMNASTIQUE « VOLONTAIRE »

La saison 2021/2022 a été encore impactée par les conditions sanitaires suite à la pandémie Covid.
Année plus simple à gérer : respect des gestes barrières et enregistrement des adhérents présents au cours.
Une saison complète de septembre 2021 avec moins de participants et arrêt en juin 2022. La totalité du bureau a été conservée suite à l'assemblée générale. Merci aux deux mairies de nous accompagner en nous versant chacune une subvention de 100€.
La session comptait 39 Inscrits avec un règlement effectué de 130€ de cotisation annuelle, quel que soit le nombre de cours suivi chaque semaine. Il y avait 2 cours de gymnastique douce, un cours de STEP et un cours de gym tonique.
Les cours ont été assurés par Evelyne, notre monitrice professionnelle depuis plusieurs années.
Au cours de la saison, nous avons eu deux activités marquantes :
Le 8 décembre dans la cour de l'école d'Auberives Sur Varèze. Nous avions un stand maquillage pour les enfants. Un stand de vente de gâteaux salés et sucrés pouvant être accompagnés d'un verre de boisson et le barbecue avec saucisses et merguez pour se réchauffer. Malgré les conditions Covid et une bonne averse passagère, il y a eu une très bonne participation des habitants.

Le 22 mai avec une vente à emporter de paëlla. Nous remercions vivement les Gérard nos conseillers en cuisine qui nous ont activement accompagnés pour la confection de ce succulent plat qui a eu bien du succès. Cette animation a été un très grand succès car le nombre de parts vendues a largement dépassé nos réservations.
Ce jour là devait être une marche au départ mais faute de temps et de bénévoles pour l'organisation, le bureau a opté pour une paëlla. A la place d'éliminer des calories, nous vous en avons apportées !

La saison 2022 / 2023 sera l'année des changements car nous changeons d'animateurs et donc de méthodes d'enseignement dans différentes disciplines.
Depuis le 19 juin 2022 :

- Lundi 10h00 salle du stade de Cheyssieu : gym douce type Pilate avec Marine
- Lundi 18h30 salle d'animation rurale à Auberives : STEP avec Jacqueline
- Mercredi 18h45 salle d'animation rurale à Auberives : renforcement musculaire avec Yann
- Vendredi 8h45 salle du stade à Cheyssieu : gym douce et stretching avec Marine

Venez passer un bon moment et entretenir votre capital santé avec nous ! Le dynamisme et la bonne humeur sont nos motivations. Les séances durent une heure.
Le bilan financier qui est bon actuellement reste le point délicat si nous n'arrivons pas à retrouver une cinquantaine d'adhérents. On compte sur vous !

Akof poursuit ses actions vers le Togo

L'association AKOF TOGO a toujours l'objectif d'aider à la santé, l'éducation et la formation des enfants dans des villages isolés du Togo.
L'association compte 22 membres actifs.
Max Romey : Président
Claire Genthon : Trésorière
Arlette Romey : Secrétaire
En 2022, comme le montre les photos ci contre, l'association a réalisé un achat de lait maternisé pour trois orphelins dans les centres de Lomé et Adéta. Max Romey se rend régulièrement sur place pour mettre en place des projets ; le dernier lancé est celui de la participation à la construction de sanitaires pour l'association Orphélyon-Togo et le parrainage de frais de scolarité pour Victoire Zogodo.
Max a également proposé l'achat d'une station de recharge collective de 40 lampes solaires fabriquées au Bénin. Elle permettra aux écoliers de faire leurs devoirs chez eux le soir avec les lampes de poche qu'ils rapporteront à l'école le lendemain matin pour les recharger dans la journée.
Les photos ci-dessous montrent la salle de classe dans le village de **Kanboua**.
Contact : akoftogo@gmail.com
Tel : 06 41 90 21 89
Adhésion = 25€

Viva Dimi

Viva Dimi
soutenu par
GCSMS CAP TCL
UNAFTC – Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés
UNAFTC

L'association créée en 2009 a engagé une action pour la création du Hameau handicap La Vie Du Bon Côté. Depuis, nous avons abouti à l'obtention du permis de construire, grâce à l'accompagnement de la municipalité et de la communauté de communes. Tout au long de ces longues années, nous avons tissés des liens avec des partenaires privés (particuliers et entreprises) et publics qui vont nous permettre d'atteindre enfin nos objectifs.
La crise sanitaire qui perdure d'ailleurs, et les difficultés socio-économiques, politiques, sont encore des freins forts à la réalisation d'un tel projet.l nous reste à réévaluer les devis établis en 2018 qui compte tenu des circonstances ne vont pas pouvoir être maintenus, loin s'en faut !
Cependant, l'intérêt que nous portent le Conseil départemental, le Conseil Régional, la Direction de la Solidarité à travers les organismes d'accompagnement aux personnes handicapés et en perte d'autonomie nous ouvre le champ des possibles.
Nous nous sommes rapprochés de l'UNAFTC et du GCSMS cap TCL qui garantira la pérennité du Hameau grâce à leurs couvertures territoriales et nationales.
En effet, notre projet innovant est duplicable et intéresse sur tous ses aspects (humain, technique, socio-économique, écologique…) nombre de structures sur le territoire.
Pour Cheyssieu, nous allons, enfin, engager les travaux dans les prochaines semaines.
Patience et Persévérance ! C'est là le début de l'aventure.

Le handicap est l'affaire de tous et soutenir Viva Dimi, c'est agir pour une société plus juste.
Rejoignez-nous sur les réseaux pour échanger avec nous sur les actions, participer aux évènements et suivre notre actualité.
Facebook - https://www.facebook.com/vivadimi
Instagram- https://www.instagram.com/vivadimiasso/
Devenez membre de l'association pour rejoindre la communauté des personnes qui soutiennent activement le projet La Vie Du Bon Côté et ses valeurs.
Contactez-nous par email : president@vivadimi.org pour rejoindre l'association en tant que bénévole et participer à nos actions et activités futures.

Amicale Sportive Cheyssieu

A la suite d'une belle saison 2021-2022 avec un titre de champion pour nos U13 en entente avec le club de la SANNE et un titre de D4 pour nos seniors et donc une montée en D3, nous voilà partis pour une nouvelle saison 2022-2023 avec une entente élargie de U11 à U15 avec l'AS La SANNE.

Au niveau des catégories U6-U9 il y a eu de nombreuses arrivées ce qui est encourageant pour l'avenir du club.
Nous manquons tout de même d'éducateurs pour encadrer les catégories jeunes. Au niveau des seniors, beaucoup de changements avec 10 joueurs qui ont arrêté ou sont partis ailleurs.
Environ une vingtaine de nouveaux joueurs sont arrivés, un nouveau coach et son adjoint également. Le groupe a été très rajeuni et la saison risque d'être compliquée mais c'est de bon augure pour l'avenir du club.
Un petit mot pour nos vétérans qui ont un excellent groupe, ils se font plaisirs tous les vendredis soir sur le terrain et en dehors.
Cette saison, le club espère organiser de nombreuses manifestations afin de réunir comme chaque année les jeunes et les moins jeunes du village.

Je tenais à féliciter les joueurs de toutes les catégories pour la saison dernière, à remercier les parents qui sont présents dans le respect et la bonne ambiance les week-ends au bord de la pelouse et surtout à remercier les éducateurs pour leurs générosités et leurs facultés à transmettre la passion du football aux jeunes.

Un grand merci à nos sponsors qui sont d'un soutien immense pour la gestion quotidienne de la vie du club.

U6-U9	Michel Vallin et Laurent Perrier
U10-U11	Hugo Rozelier, Thibault Sadin, Patrick Rodrigues et Julien Domingos
U13	Michael Grenouiller et Laurent Cazalet
U15	Michael Delhomme et Jorge De Los Muros
Seniors	Frédéric Richard et Michel Eydant
Vétérans	Anthony Pereol et Benoit Bruchon Novat Kevin président de l'AS Cheyssieu

Président : Novat Kevin	**Vice-Président** : Christophe Novat	**Trésorier** : Olivier Brunon	**Secrétaire** : Damien Pascal-Suisse
Responsable sponsoring : Samuel Couturier	**Responsable Buvette** : Novat Kevin	**Correspond club** : Michael Grenouiller	
Membre du bureau : Thibault Sadin, Andy Ranaldi, Anthony Pereol, Benoit Bruchon.			

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :
Lundi : 16H – 19H
Mardi : 16H – 18H
Mercredi : 9H – 11H30
Jeudi : 16H – 19H
Vendredi : 9H30 – 11H00
Permanences de Monsieur le Maire sur rendez-vous auprès du secrétariat de mairie : **04 74 84 92 07**
Ou **mairie.cheyssieu@wanadoo.fr**
Consultez le site internet officiel : **Cheyssieu.fr**

LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION
La salle d'animation est mise à disposition gratuitement pour les associations locales.
Les réservations sont accordées uniquement aux personnes domiciliées sur la commune.
Montants fixés :
200 € du 1er mai au 31 octobre
300 € du 1er novembre au 30 avril
LOCATION A LA JOURNEE :
80 € du 1er mai au 31 octobre
100 € du 1er nov au 30 avril
GRATUIT POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES
Pièces à fournir obligatoirement :
Justificatif de domicile
Attestation de responsabilité civile
Copie signée du contrat de location
Chèque de caution de 400 € + chèque du montant de la location

LIBRE EXPRESSION

Liste majoritaire

COMPETENCES ET RESPONSABILITES AU SERVICE DE L'INTERET GÉNÉRAL

Le bulletin municipal est l'expression du travail réalisé par les élus de la majorité municipale.
Une équipe solidaire qui œuvre au quotidien pour préserver la qualité de vie de nos habitants et veille au développement harmonieux de notre village.
Disponibles et volontaires, ils répondent aux sollicitations de Monsieur le maire pour assurer en tout temps la continuité des services.
Lors de sa visite sur la commune du 10 mai, Monsieur le Sous Préfet de Vienne a rappelé aux élus d'opposition le fonctionnement d'une collectivité territoriale, les obligations qui en découlent et la place de chacun.

Malgré cela, nous faisons face aux comportements délétères de certains élus d'opposition.

L'opposition municipale : liste « Cheyssieu autrement »

En cette nouvelle année, le groupe d'opposition Cheyssieu Autrement vous souhaite le meilleur pour l'année qui s'annonce. Au travers du bulletin municipal annuel et des mille caractères qui nous sont alloués (selon les droits attribués aux oppositions), nous vous rappelons que vos élus sont à votre écoute mais aussi votre relai pour vos questions et remontées d'informations à soumettre au conseil municipal. Nous vous rappelons également que le site https://www.clic-a-cheyssieu.fr est votre espace de communication et nous vous invitons à y poser vos questions et à échanger avec vos élus. Le groupe Cheyssieu Autrement, enrichi de citoyens engagés, est naturellement ouvert à toutes celles et ceux qui aspirent au changement et ainsi préparer ensemble une saine alternance pour notre commune.
C'est pourquoi dès à présent cette équipe s'organise sous le nom de «Cheyssieu c'est vous» :
isabelle.bozon@clic-a-cheyssieu.fr ouarda.kabir@clic-a-cheyssieu.fr manuel.valvidares@clic-a-cheyssieu.fr

Calendrier des manifestations 2023

JANVIER-FEVRIER		
Date	**Association**	**Manifestation**
Mar 17/Mer 18 Jan	Centre social OVIV	LUDOTHEQUE
Dim 22 Jan	ACCA Diane de Louze	Matinée boudin
Dim 29 Jan	ASC	Matinée vétérans
Du 14 au 17 Fév	Centre social OVIV	LUDOTHEQUE
Dim 26 Fév	ASC	Matinée

MAI-JUIN		
Date	**Association**	**Manifestation**
Lund 8 Mai	Municipalité	Défilé
Dim 14 Mai	Isère contre le cancer	Marche à Chanas
Dim 14 Mai	Gym volontaire	Matinée paëlla
Jeu 18 Mai	ABAC	Challenge G GOUBET
Mar 23/ Mer 24 Mai	Centre social OVIV	Ludothèque
Sam 3 Juin	ASC	Soirée fin de saison
Mer 7 Juin	ABAC	Challenge S. Martel à Cheyssieu
Sam 10/Dim 11 Juin	ASC	Tournoi jeunes
13/14 Juin	Centre social OVIV	Ludothèque
Ven 16 juin	ASSE	Assemblée générale
24/25 juin	ACCA Diane de Louze	Bal Trap
Vend 23 juin	ASC	Assemblée générale
Ven 30 Juin	Sou des écoles	Kermesse

SEPTEMBRE-OCTOBRE		
Date	**Association**	**Manifestation**
Mer 6 Sept	ABAC	Challenge Groleat Defait à Cheyssieu
Sam 9 Sept	ASC	Concours de pétanque
Mer 20 Sept	Sou des écoles	Assemblée générale
Ven 13 Oct	ABAC	Assemblée générale
Mar 31 Oct	Sou des écoles	Halloween

MARS-AVRIL		
Date	**Association**	**Manifestation**
Sam 11 Mars	ASC	Tournoi Fifa/Coinche
Mars	VIVADIMI	Pose de la 1ere pierre
Mar 14/Mer 15 Mars	Centre social OVIV	Ludothèque
Sam 19 Mars	Municipalité	Défilé
Dim 2 Avril	Sou des écoles	Chasse aux œufs+matinée
Du 1er au 8 Avril	Centre social OVIV	Semaine de l'environnement
Jeu 20 Avril	ABAC	Concours sociétaire G.Piaton à Assieu
Dim 16 Avril	AKOF TOGO	Fête Africaine
Dim 23 Avril	ACCA Diane de Louze	Brocante
Mar 25 /Mer 26 Avril	Centre social OVIV	Ludothèque
Mer 26 Avril	ABAC	Challenge JC Bernard à ASSIEU
Sam 29 Avril	ABAC	Préfédéraux vétérans secteur 22/23 ASSIEU

JUILLET-AOUT		
Date	**Association**	**Manifestation**
Sam 26 aout	ABAC	Challenge C Denolly et Mabilon à Assieu

NOVEMBRE-DECEMBRE		
Date	**Association**	**Manifestation**
Dim 5 Nov	ASC	Matinée
Sam 11 Nov	Municipalité	Défilé
Sam 11 Nov	ASSE	Matinée moules frites
Dim 26 Nov	Sou des écoles	Matinée
Dim 26 Nov	ABAC	Matinée à ASSIEU
Ven 8 Déc	Toutes les associations	Illuminations
Mer 13 Déc	ASC	Goûter de Noel
Sam 16 Déc	ASC	Soirée